

# La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)  
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine  
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :  
Nantes ..... 120.71  
Rennes ..... 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :  
Nantes : 10, Rue de Bel-Air  
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés  
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :  
Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

COMPTES CHEQUES-POSTAUX  
Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37.  
Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.

## Le Premier Congrès, tenu à Clisson des Syndicats de Secrétaires de Mairie affiliés à la C. F. T. C.

### Un peu d'histoire

Le 21 mars 1932 se fondait, à La Roche-sur-Yon, pour la Vendée, le premier Syndicat Chrétien de Secrétaires de Mairie. Deux ans après, il demandait son affiliation à la C.F.T.C. Le 8 novembre 1934, se créait également, à Nantes, un semblable Syndicat pour la Loire-Inférieure. Deux autres sont sur le point de voir aussi le jour, l'un en Maine-et-Loire, l'autre dans les Deux-Sèvres ; nous sommes persuadés que la Vienne fera de même.

### La première séance du Congrès

Près de quarante personnes y prirent part, parmi lesquelles M. le chanoine Charpentier, à qui l'on doit la création du Syndicat de la Vendée, une vingtaine de Vendéens, une dizaine de Nantais, et quelques délégués des futurs syndicats des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire.

Dans la salle du patronage de Notre-Dame, mise obligeamment à notre disposition par M. le Curé de la paroisse — auquel nous adressons nos bien vifs remerciements — le Congrès commença par les souhaits de bienvenue du Président de séance, M. Belleveaire, Secrétaire général de l'U. R. Il était assisté de M. Barraud et de M. Dagobert, présidents des deux Syndicats de Vendée et de Loire-Inférieure.

Le premier rapporteur, M. l'abbé Boullé, secrétaire de Mairie du Fenouillet, traita de l'extension des Syndicats Chrétiens de Secrétaires de Mairie en France. Puis, dans l'intérêt de leurs adhérents d'abord, ensuite, vu le rôle tout particulier des secrétaires de Mairie, dans l'intérêt de la Société. Comment ? Avec l'aide matérielle et morale de la C.F.T.C. et des diverses organisations catholiques. Il termina par des vœux adressés à la C.F.T.C. pour qu'elle suscite l'extension rapide de semblables Syndicats et la création d'une revue appropriée au rôle étendu des Secrétaires de Mairie.

M. Dagobert, Président du Syndicat de Loire-Inférieure, exposa ensuite la situation encore précaire des Secrétaires de Mairie, dont la stabilité n'est garantie par aucun statut. Aussi, pour enlever au maire toute possibilité de révocation abusive, le Congrès émet-il, avec le rapporteur, les vœux suivants :

1° Qu'une réduction de traitement du Secrétaire de Mairie ne puisse être votée par le Conseil Municipal lorsqu'il est inférieur au barème établi par la commission paritaire départementale ;

2° Que toute réduction de traitement votée par le Conseil Municipal, après entente avec le maire, et n'ayant d'autre but que de provoquer la démission du Secrétaire de Mairie ne puisse être appliquée qu'après avis conforme du Conseil de discipline ;

3° Que la peine de révocation ne puisse être réellement prononcée qu'après avis conforme du Conseil de discipline.

M. Buquet, directeur de la Caisse Familiale la Providence de Vendée, met les congressistes au courant des récentes décisions ministérielles concernant les liquidations de pension des Assurances Sociales. Au cas où l'on serait encore embarrassé, prière d'écrire au Directeur des Caisses Familiales de Chaque département, qui donneront complaisamment tous renseignements utiles.

(Suite en 2<sup>e</sup> page, 1<sup>re</sup> colonne.)

OU  
PASSER NOS VACANCES ?  
A LA « MI-COTIERE »  
par OUDON (L.-I.).  
Maison ouverte toute l'année

## Le Triomphal Congrès de la J. O. C. mondiale

Le 25 août est pour le mouvement Jociste un jour inoubliable. C'est en effet le 25 août qu'à Bruxelles la J.O.C. a vécu sa première journée internationale.

Ce fut un triomphe : 80.000 belges, 6.000 français, 1.500 hollandais, 250 espagnols, 60 portugais, 50 polonais, 90 suisses, des anglais, des canadiens, des allemands, des russes, des congolais, etc., montrèrent la belle unité de la J.O.C. mondiale. Certes, tous ne parlaient pas la même langue, tous n'avaient pas la même couleur, mais tous n'avaient qu'une même âme, qu'une même volonté, celle d'aimer leurs frères de travail et de les rendre au Christ ouvrier.

Les Nantais, après une nuit passée dans le train, arrivèrent ainsi que les délégations françaises réunies à Paris, vers 5 heures à Bruxelles où ils entendirent la messe.

La messe dite, plusieurs d'entre eux viennent visiter la centrale jociste, immense bâtiment situé sur la grande artère reliant la gare du Nord à la gare du Midi. Ancienne usine de bonneterie, la J.O.C. en fit, avec le sens réalisateur qui la caractérise, une maison d'accueil. Toute en ciment armé, haute de cinq étages, elle est couronnée d'une vaste promenade d'où l'on découvre tout de Bruxelles. Ce colosse de ciment est surmonté d'un jeune ouvrier élevant haut dans les nues son écusson jociste. Que dire de l'intérieur ! Comme réalisation, c'est formidable : restaurant à 5 francs les repas, permanence J.O.C. et K.A.J., standard de 86 appareils, chapelle, salle de réunions, dortoirs, librairie, etc. Derrière se trouve l'imprimerie de la centrale, et dans les deux ailes des ateliers pour les chômeurs et les chômeuses. Voilà un bref aperçu de la Centrale.

A 9 heures nous nous dirigeons vers Laeken, où doit avoir lieu la messe du Congrès. Adossé contre le monument de Léopold I<sup>er</sup>, s'élève l'autel, une énorme croix jociste encadrée d'épis. A 10 heures commence le Grand-Messe, célébrée par son Eminence le Cardinal Van Roey, archevêque de Malines. Au premier rang de l'assistance se trouvent les évêques, les prêtres, derrière eux les notabilités du pays. Un large espace a été aménagé au sommet de l'esplanade pour les jocistes malades, qui offrent leurs souffrances pour la réussite de la journée. C'était de vrais malades et l'un d'eux dut être administré durant la messe. Puis sur toute la longueur des 3 avenues descendant en pente douce jusqu'au Château Royal, les jocistes sont là, s'unissant par la prière et le chant de la « Missa Brevis » au sacrifice de la Croix, point le plus important de la journée.

Après l'évangile, le chanoine Cardyn donne lecture en français d'abord, en flamand ensuite, de la lettre de sa Sainteté le Pape Pie XI.

A la fin de la messe, avec discipline, les jocistes, suivant leur chef de file, se dispersent dans l'immense plaine, se dirigeant vers l'endroit indiqué pour passer la croûte.

Après le dîner, par rangs de 9, en trois parcsours différents, 100.000 jocistes se rendent en chantant (chant jociste, marche des jeunes chômeurs, marche de conquête) au Stade du Heysel.

L'entrée à ce stade se fit dans le plus grand ordre, chaque jociste occupant la place indiquée, et en moins d'une heure les gradins furent archi-combles. Le coup d'œil est prestigieux, émouvant.

L'arrivée de 200 soldats jocistes, puis de la délégation des noirs du Congo, provoque déjà beaucoup d'enthousiasme.

Mais il est impossible d'écrire ou d'exprimer ce qu'a été pour nous, les jocistes, cette assemblée au Stade du Heysel. Pour ma part, je n'ai jamais rien vu de semblable. Les jocistes français étaient placés face à la J.O.C.F. Nos sœurs, habillées de robes bleues, rouges, jaunes, vertes et blanches, formaient un parterre incomparable.

Des deux entrées latérales déferlent, comme un torrent, les 2.000 drapeaux jocistes qui, dans un cortège splendide, se présentent aux autorités sous un tonnerre d'acclamations.

Puis une sonnerie de trompettes théâtrales annonce le commencement du chœur parlé, auquel 100.000 jeunes prendront part. Ce spectacle inoubliable et qui ne s'était jamais vu, empoigna irrésistiblement cette foule.

Le chœur parlé fut coupé par le discours substantiel de S. E. le Cardinal Van Roey. Le chœur des chômeurs, clamant leurs misères, sous les plus d'un immense drapeau noir, contrastant bizarrement avec les quatre emblèmes de la J.O.C. belge. Ce moment fut le plus émouvant, le plus pathétique.

L'hommage aux malades, écouté dans le plus grand silence, amena bien des larmes ; toutes les phases se succédèrent dans un crescendo impressionnant jusqu'à l'apothéose du Congrès : le formidable hommage à la Croix.

Le chœur parlé terminé, la foule courut aux tribunes pour saluer le fondateur, le Chanoine Cardyn. Ce moment fut le plus émouvant, le plus pathétique.

A lui doit aller notre reconnaissance et notre amour.

Et maintenant que le Congrès est terminé, avons nous fini ? Non, la conquête recommence car nous avons promis de ramener au Christ toute la Jeunesse Ouvrière.

Pierre LORET.

N.D.L.R. — Quelle ne sera pas la force de la C.F.T.C. lorsque, dans quelques années, elle comptera dans ses rangs toute cette jeunesse ardente.

« Il importe peu que les riches soient un peu moins riches, si les pauvres sont un peu moins pauvres, mais il faut faire cesser le contraste navrant de l'opulence et de l'extrême misère. »

Est-ce cela le progrès ?

C'est la question que pose le Nord-Social, organe hebdomadaire de l'Union Régionale du Nord, en mettant un relief, dans un récent numéro les deux observations suivantes, tirées des statistiques dressées par les services compétents d'une cinquantaine de pays :

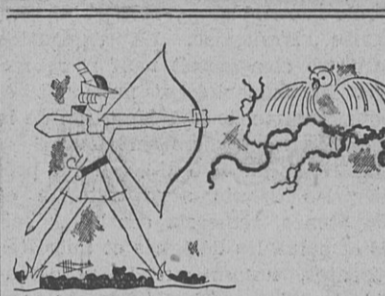
« 2.400.000 individus sont morts, en 1934, par inanition ; environ 1.200.000 individus se sont donné la mort pour des motifs en liaison directe avec le manque de nourriture. »

« En raison du manque de débouchés et de la baisse des prix, on a détruit, en 1934 plus d'un million de wagons de blé, — 267.000 wagons de café — 258 millions de kilos de sucre, — 26 millions de kilos de riz, — 25 millions de kilos de viande. » Et les statistiques prennent soin de préciser : « ce ne sont pas compris les produits détruits à la suite de calamités sécheresses, inondations, etc... »

Oui, nous le répétons, est-ce là le progrès ?



Léon BUERNE  
Président de l'Union Nantaise de la Mutualité.



### Comment on fait des révoltés

Je connais à Nantes, un patron quinquillier qui a refusé à son commis la demi-journée de congé dont il avait besoin pour passer son examen de C. A. P. Le motif qu'il m'en avait personnellement donné, c'est qu'il était dans l'obligation de s'absenter lui-même, cette après-midi là. Or, nous avons appris qu'il a passé l'apprentissage en question, tranquillement dans son jardin.

Je connais des patrons qui, pendant la grève du Bâtiment de Nantes, avaient dit à leurs ouvriers qu'ils les auraient bien gardés sans les démissionner, et avaient même affirmé que, après la grève, même s'il y avait une diminution, ils ne les auraient pas démissionnés. Et nous les avons vus, aussitôt la grève finie, sur des chantiers dont les travaux avaient été traités avant la grève, s'empresser d'appliquer la diminution imposée, gardant pour eux tout le bénéfice de cette opération.

Je connais une jeune personne qui a passé quelques semaines dans une famille angevine où il était interdit à un vieux serviteur, attaché à la maison depuis que quarant ans, de parler le premier et de lier conversation avec quiconque, et qui fut même vertement tancé un jour qu'il fut surpris à causer avec un jeune homme de la famille, venu là en visite, et qu'il avait élevé naguère tout enfant dans cette maison.

Je connais une maison bourgeoise, à Paris (loyer annuel 36.000 francs), où les domestiques ont pour consignes de brûler les restes de cuisine, alors que chaque jour une famille ouvrière aurait de quoi s'en rassasier.

Je connais un fameux entrepreneur de Nantes, qui ne peut parler à ses domestiques sur un ton autre que celui dont il doit parler à un chien en défaut, et qui, bien qu'il ait dans ses celliers du bon vin dont il ne sait que faire, ne donne à ses domestiques que du vin affreusement piqué, à tel point imbuvable que ceux-ci ne boivent que de l'eau.

Je connais à Cholet des patrons qui se sont prononcés, au cours de journées sociales retentissantes, pour la collaboration des classes, mais qui n'ont pas manqué de décider seuls, sans consultation des ouvriers, une baisse notable de salaires ; et, qui plus est, n'ont jamais voulu recevoir la moindre délégation syndicale ouvrière, parce que celle-ci était composée, mi-partie de syndiqués cégétistes, tare imparadmissible, et mi-partie de syndiqués chrétiens, à qui il ne fallait pas attacher plus d'importance qu'à un groupe d'Enfants de Marie.

Je connais... Mais à quoi bon continuer ? On va m'accuser encore d'exagérer les esprits. Pourrait-on attiser l'incendie lorsque l'on signale son apparition ?

Il faut que j'ajoute encore, et c'est ici que le signal d'alarme doit avoir toute sa puissance, oui je dois ajouter qu'il s'agit presque dans tous les cas de patrons catholiques. Les autres valent-ils mieux ? Non, sans aucun doute. Mais les catholiques, tout de même, ne devraient-ils pas commencer par se montrer chrétiens ? Des gens en vue comme ceux-là, s'imaginent-ils tout le mal qu'ils font à la religion dont ils sont censés être les « piliers » ? Comprend-on maintenant pourquoi cette « apostasie des masses » que l'on déplore actuellement ?

Dire que nous sommes accusés d'être révolutionnaires par ceux-là même qui font le lit de cette révolution qui monte, et contre laquelle nous sommes peut-être les seuls, syndiqués chrétiens et autres catholiques sociaux, à dresser les barrières qui con-

## LES CHEMINOTS ET LES DECRETS-LOIS

Nos lecteurs trouveront ci-après le texte d'une affiche que nos camarades Cheminots viennent de faire poser dans toute la France pour faire connaître à l'opinion publique les raisons de leur attitude en face des décrets-lois et justifier leur protestation :

### A L'OPINION

Des mesures de déflation brutale viennent d'amputer, une fois de plus, la rémunération des petits Salariés, des grands Mutilés et des anciens Combattants, des Cheminots pères de famille. Les veuves des petits pensionnés elles-mêmes sont cruellement atteintes dans leurs moyens d'existence.

CE SONT ENCORE ET TOUJOURS LES MEMES QUI SONT FRAPPÉS.

Ce que nous tenons à conserver, c'est uniquement le pouvoir d'achat de nos Salaires. Or, ce pouvoir d'achat, déjà réduit, va l'être encore davantage.

Les diminutions de traitements prennent effet immédiat. Les prétendues compressions, bien insuffisantes, n'agriront qu'à retardement. L'Etat a-t-il le droit, pour équilibrer son propre budget, d'amputer ceux des citoyens les plus faibles, en leur laissant même pas le Salaire minimum vital ?

Qui peut affirmer que les nouveaux et très durs sacrifices exigés du Personnel rétabliront l'équilibre ?

Ici encore LES VICTIMES DE LA CRISE SONT PLUS FRAPPÉES QUE LES VÉRITABLES RESPONSABLES DU DÉSORDRE ACTUEL. La fièvre de dépenses inutiles continue à sévir. Les Cheminots de fer empruntent chaque année pour des travaux coûteux, plusieurs milliards qui grossissent leur dette et créent le déficit.

Trompée par une Presse servile, l'opinion publique ne se rend pas compte que les charges de Capital atteignent presque le TIERS des recettes des Réseaux, les impôts en absorbant près d'un QUART.

VOILA OU EST LE MAL !

Qu'a-t-on fait pour y remédier ? Les Syndicats Chrétiens ont proposé des moyens susceptibles de moderniser l'exploitation des petites lignes et de mettre sur pied une organisation rationnelle des transports. On ne les a pas écoutés et l'anarchie subsiste.

Les Syndicats Chrétiens ont suggéré des réformes de structure. Ils ont demandé un droit de contrôle effectif pour l'Usager, le Contribuable, le Personnel, en même temps que pour l'Etat. RIEN N'A ÉTÉ FAIT et les abus, tant de fois dénoncés, persistent.

C'EN EST ASSEZ !  
COMMERCANTS, PAYSANS, INDUSTRIELS, CONTRIBUABLES !

La réduction massive de la rémunération d'un million et demi de travailleurs va ralentir la consommation, restreindre les achats, rendre la crise plus aiguë et menacer à nouveau les recettes de l'Etat.

Les exportations françaises reprennent, c'est le marché INTÉRIEUR FRANÇAIS qu'il faut ranimer, c'est aux consommateurs FRANÇAIS qu'il faut rendre leur capacité d'achat.

Les Décrets-Lois du 16 juillet font exactement le contraire. Ils aggravent la situation, sous couleur d'y remédier. DEMAIN, TOUT SERA A RECOMMENCER.

C'est sur les causes de la crise qu'il faut agir : la Nation attend des réformes radicales, un plan hardi de reconstruction économique, une coopération étroite de toutes les professions dans un ordre nouveau.

Les Décrets-Lois préparent l'asphyxie économique du pays.

Il faut les repousser et inviter les Parlementaires à réclamer LA CONVOCATION IMMÉDIATE DES CHAMBRES.

LE PAYS DOIT JUGER !  
La Fédération des Syndicats professionnels des CHEMINOTS DE FRANCE (C.F.T.C.).

AU PILORI !  
nous crient nos camarades exaspérés des abus dont, ils sont les témoins au cours de leur travail.

TAISEZ-VOUS !  
nous crient à leur tour les timorés ou les nantis.

AU PILORI !  
disons-nous à notre tour. Mais pour cela que chacun de vous nous renseigne : c'est l'un des principaux devoirs des syndiqués.

APPORTEZ-NOUS DES FAITS

viennent, en déployant tous nos efforts pour faire régner la justice sociale !...  
LOISELEUR.



Auguste DALAINE  
Trésorier de l'Union Saumuroise qui vient de recevoir la Croix de la Légion d'Honneur.

## Sténo-Gazette

— Dernièrement, la Chambre a voté un texte prévoyant l'octroi d'une allocation annuelle de 360 francs aux salariés âgés de 70 ans et exclus des Assurances Sociales. Souhaitons que le Sénat ratifie au plus tôt ce texte, qui permettra de faire la soudure entre le régime des Assurances Sociales et celui de la loi de 1905 qui organise en France l'assistance aux vieillards.

— C'est la saison des Semaines Sociales : après celle d'Angers, voici que vient de se terminer, avec plein succès, la Semaine Sociale du Canada, à Joliette, qui a traité de l'éducation sociale ; et celle de Belgique, à Louvain, qui a étudié plusieurs questions actuelles : hétéroisme, Sans-Dieu, libéralisme, situation internationale, rôle des organisations ouvrières chrétiennes.

— A l'issue de leur réunion nationale du 14 juillet, les représentants des groupes de Jeunes de la C.F.T.C. ont adopté une série de vœux réclamant entre autres, qu'une initiative sociale soit donnée aux élèves des différents degrés de l'enseignement libre, soit par le moyen direct de l'établissement de la doctrine sociale de l'Eglise, soit par le moyen de conférences aux élèves. L'enquête entreprise par la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne avait fait constater en effet, chez les jeunes catholiques récemment sortis de l'école, une ignorance manifeste des questions sociales, professionnelles et syndicales.

— Au cours de sa dernière assemblée générale, à Lille, est apparue une fois encore, la situation florissante de « La Famille Coopérative », œuvre des Syndicats Chrétiens du Nord. Le chiffre d'affaires atteint 10 millions de francs ; 430.000 francs de ristournes ont été distribués aux Coopérateurs ; 10.000 familles sont inscrites dans les 67 succursales que compte la Société.

— Deux ouvriers du Nord, Jean-Baptiste Naessens, et Julien Deboock, 82 et 81 ans, viennent de recevoir la Croix de la Légion d'Honneur, pour soixante-quatorze ans et soixante-six ans de travail en usine. Voilà des croix bien méritées. Quelle tristesse cependant de penser que ces ouvriers ont dû travailler jusqu'à cet âge pour gagner leur vie, et qu'ils terminent en ce moment leur carrière dans le chômage ! Et dire qu'il y en a encore pour dénigrer les Assurances Sociales...

Dites-vous bien que vous n'êtes pas seulement la force de l'avenir. La jeunesse, c'est la force du présent. Vous n'avez pas seulement un rôle à jouer demain. Vous avez un rôle à jouer aujourd'hui. Notre monde est en période de transformation profonde, radicale. Demain ne ressemblera en rien à ce que fut hier. Il faut que dans une ou deux générations, quand nous aurons retrouvé un certain état d'équilibre, on puisse dire que vous avez été les bons ouvriers d'une société où il y aura moins de misères, moins de vilenies, des conditions matérielles qui permettent à l'humanité de s'approcher de l'idéal que le Christ lui a transmis.

VAN ZEELAND.  
(au Congrès mondial de la J.O.C. à Bruxelles.)

C'est le moment de commander votre charbon

Amis Syndiqués,  
Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat. Payez-le vous-mêmes



UNE VUE DE CLISSON : L'église Notre-Dame, le Château, la Sèvre

# Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

## RENNES

### SYNDICATS DES EMPLOYES DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

#### Assemblée générale

La prochaine Assemblée générale est fixée au dimanche 6 octobre, à 10 heures, au Siège du Syndicat, 7, rue de Corbin.

Nous comptons sur l'empressement habituel de nos camarades pour venir se remettre quelques instants dans le bain d'amitié syndicale, prendre connaissance de l'activité exercée au cours de l'année, envisager tous les aspects de la situation présente et prendre toutes résolutions pour que l'avenir puisse donner des résultats répondant à nos desirs.

Le trésorier fera un exposé de la situation financière du Syndicat, de la Caisse de Solidarité et de la Caisse de Défense professionnelle.

Enfin, l'Assemblée aura à prendre ses responsabilités en vue des différentes manifestations syndicales prévues pour le dernier trimestre de l'année.

#### Mariage

Notre camarade Julien Brégon, membre du Syndicat des Employés, nous a fait part de son mariage avec Mlle Lucienne Carré.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église paroissiale de Saint-Hélier de Rennes, samedi dernier 7 septembre.

Nous sommes heureux d'offrir aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

#### SYNDICAT DU LIVRE (51<sup>e</sup> SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18

à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

#### L'intimité syndicale

Notre camarade Louis Delamontagne, a eu la douleur de perdre son père, M. Edouard Delamontagne, décédé à Rennes, dans sa 66<sup>e</sup> année.

— Nos camarades Raphaël et René Lehagré ont été atteints dans leurs affections par la mort de M. Pierre Lehagré, leur père, décédé à Rennes, dans sa 74<sup>e</sup> année.

Nous présentons à nos amis et leurs familles, nos condoléances attristées.

#### SYNDICAT DES CHEMINOTS

Nos camarades Cheminots sont priés de prendre note que la Permanence, 7, rue de Corbin, sera ouverte à leur intention, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 17 h. 45 à 19 heures, jusqu'à nouvel ordre.

#### Réunion du Conseil syndical

Il est rappelé aux camarades faisant partie du Conseil Syndical, que celui-ci se réunira désormais les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois, à 17 h. 45, Maison des Syndicats, 7, rue de Corbin.

Présence obligatoire de tous les Conseillers. En cas d'empêchement, prévenir le Secrétaire.

#### SYNDICATS PROFESSIONNELS FEMININS DU GRIFFON

9, rue du Griffon  
Permanence toute la journée  
Téléphone 35-44

#### Réouverture des Cours professionnels du jour et des Cours gratuits du soir

Cours professionnels du jour : réouverture le lundi 16 septembre, à 8 heures.

Cours gratuits du soir : commenceront le lundi 30 septembre, à 19 heures 30.

Les Cours de sténo-début-vitesse reprendront le lundi 16 septembre et auront lieu trois fois par semaine. Les inscriptions seront prises début septembre.

Lundi. — Cours de sténo-entraînement (3<sup>e</sup> année), 9, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de comptabilité (2<sup>e</sup> année), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de Français moyen, 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de couture, 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30.

Mardi. — Cours de sténo, méthode Prévost-Delaunay, 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de sténo-entraînement (2<sup>e</sup> année), 9, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de comptabilité (4<sup>e</sup> année), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de tricot main, 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30.

Mercredi. — Cours de comptabilité (1<sup>re</sup> année), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de comptabilité (5<sup>e</sup> année), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de sténo-entraînement (3<sup>e</sup> année), 9, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30.

Jeudi. — Cours de Français (degré supérieur), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de coupe confection, 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de sténographie-entraînement (2<sup>e</sup> année), 9, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30.

Vendredi. — Cours de comptabilité (3<sup>e</sup> année), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de sténographie professionnelle, 9, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30 ; Cours de sténographie, 75 mots (2<sup>e</sup> année), 6, rue du Griffon, 19 h. 30 à 20 h. 30.

Samedi. — Cours complet d'Enseignement ménager, 6, rue du Griffon, samedi après-midi ; Cours de bonneterie, 6, rue du Griffon, 14 heures à 16 heures ; Cours de dactylographie, 9, rue du Griffon, 18 heures à 19 heures.

Dimanche matin. — Cours de cuisine, 6, rue du Griffon, 8 h. 30 à 10 h. 30 ; Cours de sténo-entraînement (3<sup>e</sup> année), 9, rue du Griffon, 8 h. 30 à 10 heures.

ERRATA. — Certificat d'Aptitude Professionnelle Comis de Comptabilité : Mlle Denise Bodin.

Les inscriptions pour la sténographie, dactylographie et comptabilité sont reçues à toute époque de l'an-

née. Leçons particulières sur demande. Les inscriptions aux cours du soir seront prises à partir du 2 septembre.

#### Entre nous

##### MARIAGES

Le mardi 27 août a été célébré, en la Basilique de Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, le mariage de notre si dévoué et très compétent professeur de comptabilité, Mlle Jeanne Robert, avec M. Joseph Primault, commerçant à Chantepie.

A la famille nous offrons nos bien vives félicitations et aux nouveaux époux nos meilleurs et bien sincères vœux de bonheur.

Mme Primault a bien voulu nous assurer, pour l'avenir, la continuation de son précieux concours. Nous l'en remercions de tout cœur.

Nous avons appris également avec plaisir le mariage de Mlle Lucie Cochet avec M. François Le Saint (17 août).

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### Le Premier Congrès des Syndicats de Secrétaires de Mairie (Suite)

#### Le déjeuner

Après quoi, les Congressistes se dirigèrent à Gervaux, délicieux petit coin, un peu retiré, sur les bords de la Sèvre, où les attendait un excellent repas de famille, de prix modéré, préparé avec soin par M. Batard, parent d'un des convives. Au dessert, M. Belleveire tint à dire toute sa reconnaissance à M. le Chanoine Charpenier, la fertés des Travailleurs Chrétiens devant leur C.F.T.C., et toute la confiance qu'elle leur inspire. M. Ligot, maire de Mazères (M.-et-L.), dit à son tour sa joie d'être au milieu de nous, son désir de nous être agréable, et nous invita à organiser l'année prochaine notre Congrès dans sa commune. Puis, en admirant de nouveaux sites merveilleux que présentent les bords de la Sèvre et de la Moine, l'on regagna la salle du Congrès.

#### La deuxième séance

M. Belleveire, assisté de M. Marsseau, secrétaire de Mairie de La Chapelle-St-Laurent (D.-S.), passe la parole à M. Ligot, militant déjà chevronné de l'action catholique. Ce dernier entretient l'auditoire de la position juridique actuelle des églises et des presbytères, des rapports entre les administrations communales et paroissiales, et donne de nombreuses références à l'appui de son instruction. Il prépare d'ailleurs une sorte de manuel rural dans lequel nous aurons le plaisir de retrouver sa conférence si documentée.

M. Glotin lui succède. L'actif président du Syndicat Chrétien du Personnel Municipal de la Ville de Nantes, fait l'histoire du Syndicalisme en France, de la Révolution à nos jours. Il passe en revue les années de misère, pour les ouvriers, qui suivirent la loi Le Chapelier de 1791, abolissant les corporations et interdisant toute association syndicale ; les essais d'organisations mutualistes et autres, les efforts des grands catholiques sociaux tels que Ozanam, de Mun, la Tour du Pin ; le vote si bienfaisant de la loi de 1884 autorisant les syndicats ; la naissance de la C.G.T., son caractère révolutionnaire et politique ; la scission de 1921 et la naissance de la C.G.T.U. communiste, encore plus révolutionnaire et plus politique ; les premiers Syndicats chrétiens, la C.F.T.C., sa doctrine de justice et de charité, ainsi que sa méthode de collaboration, son caractère purement professionnel et de neutralité politique et les heureux résultats qu'elle a déjà enregistrés en faveur de la paix sociale.

Enfin, un compte-rendu de M. Guérin, secrétaire de Mairie de La Meilleville-de-Bretagne, sur la dernière session annuelle de formation de la C.F.T.C., clôture la série des rapports et permet de mettre en évidence combien cette session d'études de trois jours, qui se tient à la mi-juillet, est profitable aux dirigeants et autres éléments actifs de la C.F.T.C.

Inutile d'ajouter que tous ces rapports furent vivement applaudis. Des échanges de vues fort vifs suivirent, de même que les diverses questions d'actualité qui terminèrent le Congrès, entre autres l'apprentissage agricole, les décrets-lois, les élections aux Conseils de discipline, les bibliothèques spéciales, etc.

Il fut également décidé de confirmer les vœux précédemment émis, et concernant notamment le vote d'un statut des employés communaux (stabilité, traitement, retraites, congés), l'application des allocations familiales, etc.

Enfin, après les remerciements du Président, qui dit toute sa joie de la belle réussite de ce premier Congrès,

### Les progrès du syndicalisme au Japon

Le syndicalisme semble progresser au Japon.

A la fin de 1933, on comptait 942 Syndicats, groupant 584.613 membres, soit 7,5 pour 100 de la totalité des travailleurs. Ce chiffre peut, au premier abord, paraître faible ; mais il faut se rappeler qu'en des pays beaucoup plus évolués, le syndicalisme, lorsqu'il est libre, ne réunit pas une proportion de travailleurs supérieure à celle du Japon.

Par rapport à la fin de l'année précédente, les statistiques de 1933 accusent une augmentation de 10 Syndicats et 46.988 membres.

A la même date, le nombre total des ouvrières syndiquées s'élevait à 21.523, soit un peu plus de 1 pour 100 de la masse. Au Japon comme en Europe, les Syndicats féminins suivent avec un certain retard les Syndicats masculins. Ce chiffre marquait une augmentation de 26,5 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Il faut noter que les ouvriers occupés dans les services de transport en commun et dans l'industrie des machines et outils, représentent près des deux tiers des effectifs syndicaux.

Plusieurs organisations nouvelles ont apparu en 1933 : le Congrès des Syndicats de l'Est, qui incline vers la « gauche », l'armée industrielle japonaise, le Syndicat japonais des Travailleurs des communications et l'Association japonaise du travail industriel, qui s'inspirent des principes nationaux-socialistes.

Et tous les espoirs que l'avenir semble promettre, les Congressistes se séparèrent, les uns pour reprendre immédiatement leurs cars, leurs motos, leurs vélos, les autres pour visiter, sous la conduite d'un guide aussi enjoué que documenté, le château historique du Connétable Olivier de Clisson, qui, du haut de ses donjons, offre le spectacle ravissant d'une ville italienne, baignée de deux rivières, qui s'étage et s'étend devant lui.

#### Conclusions

Excellente journée, oui. Et d'autant plus prometteuse qu'il semble bien que le mouvement d'extension des Syndicats de Secrétaires de Mairie, à travers la France, est déjà bien amorcé, depuis la Semaine Sociale d'Angers, où, au cours d'une instruction documentaire sur la C.F.T.C., de nombreux auditeurs, s'intéressant à la question, avaient demandé des précisions sur ces Syndicats, dont l'Ouest avait la primeur (Enfoncé, le Nord, pour une fois !).

De plusieurs endroits déjà, et notamment de Bretagne et même de Franche-Comté, nous sont arrivées d'excellentes nouvelles, avec le regret de ne pouvoir cette année assister à notre Congrès.

Aussi, sommes-nous certains que, en raison des heures toutes particulières que nous vivons, et vu le rôle social si important dévolu aux Syndicats de Mairie, l'extension et le développement des Syndicats Chrétiens de Secrétaires de Mairie sera considéré par tous comme une tâche urgente, et que nous les verrons sans tarder fleurir à travers tout notre pays, et travailler à l'avènement d'une paix sociale durable et féconde.

N.-B. — Prière aux secrétaires de Mairie, lecteurs de ce trop bref et trop sec compte-rendu d'une si belle journée, et non encore syndiqués, de remplir la formule d'adhésion qu'ils trouveront à la sixième page de ce numéro.

### Le IV<sup>e</sup> Congrès international des Métallurgistes chrétiens

Ce Congrès réunissait 60 délégués, représentant les fédérations Belge, Suisse, Hollandaises (catholique et protestante), Yougoslave, Tchéco-slovaque, Autrichienne, Hongroise, Polonaise, Française. La délégation française comprenait neuf membres, dont Broutin, Pérès, président et propagandiste de la Fédération de la Métallurgie, et l'ouvrier serviteur, Charlemagne Broutin, qui sut présider les débats avec autorité et compétence, remercia ses hôtes belges et salua les délégués et autorités présentes, notamment le représentant du B.I.T. et les différents rapporteurs.

Broutin fit ensuite un bref historique de l'Union Internationale et, en terminant, dit sa foi dans l'avenir, malgré les crises qui ont bouleversé certains pays.

Succesivement, Van Welle (Hollandais) et Walley (Belge), secrétaire et trésorier de l'Union, dirent ce que furent, l'un l'activité, l'autre la situation financière de notre Internationale.

Notons l'adhésion des Fédérations Polonoise et Tchéco-slovaque, et la prise en considération par le B.I.T. des suggestions de notre Internationale concernant la réduction des heures de travail et les maladies professionnelles dans la métallurgie.

Le délégué du B.I.T. dit ensuite toute sa satisfaction d'assister à ce Congrès.

Enfin, les délégués suivirent avec intérêt deux remarquables rapports : l'un de Serrarens, secrétaire de la C.I.S.C., sur la situation économique et sociale actuelle ; l'autre du Père Arendt, sur le rôle et l'influence de la Métallurgie dans l'économie mondiale.

Il faudrait pouvoir reproduire en entier ces deux rapports.

Serrarens constate le désordre, l'anarchie, les vieux préjugés, les vieilles routines en matière économique. Ses principaux remèdes sont : d'une part, une stabilisation monétaire internationale ; d'autre part, une organisation corporative adaptée à l'économie moderne.

Le Père Arendt — un ancien ingénieur — après avoir fait l'histoire de l'industrie et décrit son développement à travers les âges, donne un aperçu, à l'aide de statistiques, de l'influence énorme qu'exerce l'industrie métallurgique sur la productivité de toutes les autres industries. Il conclut en souhaitant à la classe ouvrière plus de bien-être par la réduction des heures de travail, et une meilleure organisation économique et professionnelle.

Ensuite, le Congrès adopte les deux résolutions suivantes :

« Le IV<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale des Métallurgistes Chrétiens, réuni à Bruxelles, les 17, 18 et 19 juillet 1935,

« Regrette que la question de la durée du travail n'ait pas reçu une solution favorable lors de la 19<sup>e</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail ;

« Il rappelle les résolutions votées à son Congrès de Salzbourg et dans les réunions de son Bureau en 1931, 1932, 1933 et 1934 ;

« Il confirme qu'il est de plus en plus nécessaire, en vue du bien général, d'arriver à la réduction de la durée du travail ;

« Il charge son Comité de prendre dès sa première réunion, des mesures afin d'aboutir à une solution favorable aux travailleurs.

« Le IV<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale des Métallurgistes Chrétiens, ayant examiné quelques aspects de la situation économique actuelle, estime :

« Que la situation chaotique de la vie économique ne revêt plus le

caractère d'une crise passagère ;

« Qu'il est impossible de reconstituer les conditions économiques telles qu'elles existaient avant la guerre ;

« Que l'augmentation de la capacité de production suppose un accroissement continu du pouvoir d'achat des masses ;

« Qu'au contraire, par le chômage, le niveau de vie des travailleurs est considérablement abaissé, à la suite des mesures d'ordre monétaire, commercial et agricole ;

« Que pour améliorer la situation économique, il est absolument indispensable de revenir rapidement à une stabilisation monétaire générale ;

« Qu'aucune politique monétaire déterminée ni un retour au libre-échange ne peuvent constituer des moyens suffisants en vue du redressement économique ;

« Estime au contraire :

« Qu'une direction générale de la vie économique s'impose, et qu'elle doit être basée sur une organisation corporative, sous le contrôle et l'appui de l'Etat ;

« Qu'une telle organisation doit constituer un plan d'ensemble tant dans les domaines agricoles et industriels que dans celui de la distribution ;

« Qu'une telle organisation doit soumettre les forces financières à l'intérêt général et diriger toute l'activité économique en vue d'améliorer le bien-être de la population ;

« Que les économies nationales organisées sont mieux à même que l'Etat actuel d'abandonner l'autarchie et d'aboutir à une collaboration internationale sans laquelle il n'est pas possible d'arriver à une prospérité générale.

(Le Père Arendt ayant fait allusion à l'emploi de la soudure électrique, notre camarade Pérès montra aux délégués les dangers de ce procédé. Dans de nombreux cas, ajouta-t-il, des ouvriers ont été atteints de troubles graves ; il y aurait donc urgence à mener une action pour l'obtention des mesures préventives susceptibles de protéger les ouvriers et pour l'adjonction dans la liste des maladies professionnelles des cas d'intoxication. Appuyé par plusieurs délégués étrangers, le Bureau est chargé d'une enquête.)

### Fonctionnaires et Cheminots devant les Décrets-lois

Les Syndicats Chrétiens de Cheminots et de fonctionnaires ont protesté, on le sait, contre le prélevement effectué par décret-loi sur les salaires des plus basses catégories de personnel qui, déjà n'atteignaient pas le minimum vital. Ils n'ont pas manqué, en outre, de faire ressortir certaines anomalies qui se sont produites, notamment celles qui aggravent le sort des pères de famille.

Une délégation de la Fédération des fonctionnaires (C.F.T.C.), conduite par M. Champetier de Ribes, sénateur, a été reçue à ce sujet par M. C. Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Elle a ainsi pu apprendre que l'une de ses principales revendications avait été prise en considération et que, par conséquent, les charges de famille ne seraient pas comprises dans la totalité des sommes pour la détermination du taux de prélevement à appliquer.

Les anomalies sont nombreuses, en effet, et la prétendue égalité de tous devant les sacrifices n'est qu'un trompe-l'œil. Ainsi, en ce qui concerne les charges de famille, on se demande pourquoi les décrets-lois n'ont pas fait aux Cheminots le même sort qu'aux fonctionnaires.

Le Cheminot de France se plaint, à juste titre, du fait que les travailleurs des chemins de fer, qui n'ont pas été oubliés pour les diminutions, sont laissés de côté à

### L'élévation Paysanne

Le mépris du paysan par lui-même et par tous ceux qui vivent de son travail est la source du grand malentendu économique et social du temps présent.

Dans l'esprit de tous les Français, depuis le grand avocat Flanin et tous ceux qui gravitent dans les conseils politiques et administratifs, jusqu'au plus petit fonctionnaire, jusqu'au petit commerçant ou à l'ouvrier des villes et des villages, en passant, là, par l'industriel et le haut commerçant, ici, par le hobereau noble ou bourgeois, — le travailleur de la terre est un être inférieur qui doit rester dans cet état d'infériorité dans la Société.

Cette exclusion du monde du travail agricole (M. Flanin le déclare, paraît-il, dans l'intimité), aurait sa justification dans le peu de développement intellectuel des paysans. Lamentable constatation du chef d'un Etat qui semble avoir fait tant d'efforts pour l'instruction populaire et y a consacré de si ruineuses tranches budgétaires.

Mais laissons de côté aujourd'hui les responsabilités gouvernementales... Certes, la participation réelle du monde paysan à la gestion des affaires publiques, dans la commune ou dans l'Etat, — voire à la direction de ses propres affaires, professionnelles par le syndicalisme, dans la corporation, — ne peut se concevoir sans l'éducation du paysan, comme des autres classes sociales, sans la conscience individuelle de sa responsabilité civique, sans l'élévation de son intelligence et de sa volonté.

Cela, la bourgeoisie régnante le sait. Et c'est parce qu'elle le sait qu'elle travaille — non ostensiblement, mais puissamment, en simulant le culte de la tradition — à arrêter toutes les initiatives des apôtres de l'éducation paysanne.

Car, dans notre Société du XX<sup>e</sup> siècle, il existe des hommes très sincères qui travaillent à l'éducation paysanne, en vue d'établir, par la famille paysanne, plus d'ordre, plus de justice dans la Société.

Des illuminés... disent les négateurs du progrès moral et social, si nombreux parmi les dirigeants conservateurs de nos oligarchies rurales.

Nous disons, nous : Ces rêveurs d'un ordre social meilleur sont des positifs qui, croyant que la Providence a réparti ses dons également dans tous les rangs sociaux, sont convaincus que l'âme paysanne, dans son milieu, dans son étage, a la même valeur, non seulement moralement, mais socialement, que l'âme du bourgeois ou du citadin.

Il s'agit donc d'éduquer le paysan pour mettre en action, en fonction ses facultés.

La besogne est difficile, nous ne l'ignorons pas, — pour les négateurs, elle est impossible. La difficulté vient de la dispersion des cultivateurs, de leur éloignement des centres d'action intellectuelle, à l'âge où, par le travail de l'esprit, l'intellect humain peut réellement se développer, soit de 15 à 25 ans.

Car, il est temps de l'avouer, l'école primaire ne fait qu'abaucher l'instruction ; elle n'a pas de réelle valeur éducative. Le catéchisme, si l'on met des principes de vie religieuse et morale dans le cerveau et dans le cœur, n'est qu'un premier labour de l'âme qui aidera à découvrir plus tard ses responsabilités sociales. Le chrétien, comme le citoyen, comme le profes-

l'heure des compensations ; c'est ainsi pour ne prendre qu'un exemple, qu'un cheminot ayant quatre enfants ou plus, touchera de 1.050 francs à 300 francs de moins qu'un fonctionnaire.

Pourquoi ?

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

après avoir entendu l'exposé du secrétaire de la fédération internationale sur la correspondance entretenue avec le Bureau International du Travail au sujet de la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, dont fait partie également l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

Pourquoi ?

### Caisses de chômage

Nous attirons l'attention de nos syndicats sur le décret du 2 octobre 1934, paru au Journal Officiel du 10 octobre, dont voici les dispositions essentielles :

« Article premier. — L'article 9 du décret du 23 décembre 1925 modifié est complété comme suit :

« Dans le cas où le chômeur bénéficie déjà d'un secours d'une caisse syndicale ou mutuelle de secours de chômage involontaire, le total de l'indemnité allouée par ladite caisse et du secours alloué par le fonds de chômage pendant tout le temps que celui-ci est servi par les communes ou les départements, ne pourra dépasser 70 % du salaire augmenté du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région. »

En vertu de ce décret, le cumul entre les caisses syndicales de chômage et les fonds publics de chômage est donc autorisé, pourvu que le total des sommes allouées ne dépasse pas 70 % du salaire, pouvant être augmenté du montant des allocations familiales.

Ce décret donne à nos caisses de chômage de très grandes facilités. Les chômeurs faisant partie de nos caisses peuvent donc toucher leurs secours principaux aux caisses officielles et nos caisses de chômage peuvent majorer ces secours par une indemnité journalière que nos caisses peuvent fixer librement dans les conditions indiquées par le décret.

Ainsi nos syndiqués chômeurs conserveront un avantage marqué sur les chômeurs non syndiqués. Les deux avantages de ce décret consistent :

1<sup>o</sup> A apporter à nos adhérents une aide supplémentaire qui sera très appréciée.

2<sup>o</sup> A développer la considération de nos caisses dans les milieux ouvriers et faciliter ainsi leur recrutement.

En ce moment où nous voulons développer considérablement nos syndicats, en prévision des ententes industrielles, ce sont des avantages qu'il convient de ne pas négliger.

Is. PASQUIER, Président de la Fédération Française des Travailleurs de la Terre. (L'Amé. Populaire).

### Fédération Internationale des Ouvriers des Usines et Transports,

Le 27 juillet 1935 eut lieu, à Bruxelles, une réunion du Bureau de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers d'Usine et de Transports où l'on discuta notamment la question de la réduction de la durée du travail dans les industries qui intéressent les fédérations nationales affiliées à l'Internationale.

Après une discussion très approfondie, on adopta la résolution suivante :

« Le Bureau de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers d'Usine et de Transports, réuni à Bruxelles, le 27 juillet 1935,

après avoir entendu l'exposé du secrétaire de la fédération internationale sur la correspondance entretenue avec le Bureau International du Travail au sujet de la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, dont fait partie également l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

constate avec satisfaction que la dix-neuvième Conférence Internationale du Travail a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention sur la réduction de la durée du travail dans l'industrie chimique, y compris l'industrie de la margarine, de l'huile et du savon,

### Notre journal paraît le 10 de chaque mois. Tout le monde doit le recevoir au plus tard le 12 ou le 13. Si vous le recevez plus tard, prévenez-en la direction.

Notre journal paraît le 10 de chaque mois. Tout le monde doit le recevoir au plus tard le 12 ou le 13. Si vous le recevez plus tard, prévenez-en la direction.

Notre journal paraît le 10 de chaque mois. Tout le monde doit le recevoir au plus tard le 12 ou le 13. Si vous le recevez plus tard, prévenez-en la direction.

Notre journal paraît le 10 de chaque mois. Tout le monde doit le recevoir au plus tard le 12 ou le 13. Si vous le recevez plus tard, prévenez-en la direction.

Notre journal paraît le 10 de chaque mois. Tout le monde doit le recevoir au plus tard le 12 ou le 13. Si vous le recevez plus

FOUGERES

Lire attentivement

Les renouvellements de mandats pour les élections prud'homales ayant lieu prochainement...

De ce résultat dépend la bonne défense des intérêts des ouvriers se trouvant en litige et se référant à ces jugements.

L'Union des Syndicats Professionnels ayant l'avantage de présenter des candidats, dont nous donnerons les noms en temps voulu...

Coup de griffe

Vraiment, il faut avoir le goût de la vilaine critique pour béler les honiments mis en évidence dans « Le Semeur d'Ille-et-Vilaine »...

Ne lisons-nous pas, en effet, qu'une ouvrière licenciée à l'usine Crosnier n'aurait pas trouvé la solidarité qui lui était nécessaire pour conserver sa place...

On ne peut mieux exalter sa haine de notre Syndicat pour écrire une telle balourdise. Il faut vraiment avoir perdu la mémoire...

On ne peut mieux exalter sa haine de notre Syndicat pour écrire une telle balourdise. Il faut vraiment avoir perdu la mémoire...

Nous ne prenons donc aucune responsabilité de l'acte accompli, et nous retournons la balle à ceux qui nous attaquent...

Un effort à produire

C'est pour l'augmentation de prix des rabatteurs que doit se produire un nouvel effort. Cette partie, en effet, si peu rétribuée dans son travail pénible...

Le Syndicat se fait donc l'écho de leurs revendications en vue d'attirer les regards sur cette partie négligée et pourtant si intéressante...

Tombola des Syndicats professionnels

Table with 2 columns: numbers and corresponding values for the syndicate lottery.

Le Coin des Assurances Sociales

Versements des saisonniers

L'Union des Caisses d'Assurances Sociales de la Loire-Inférieure, croit devoir rappeler aux Employeurs des Stations balnéaires...

Table with 10 columns of numbers, likely a lottery or financial data.

Fête de la Vigilante

La fête de la Vigilante, faisant suite à la fête des Syndicats, s'est déroulée, comme de coutume, cette année avec éclat.

Ceci dit pour le samedi, parlons un peu de dimanche. Le samedi fut un beau prélude et le dimanche fut parfait.

Après ce bon début, marqué aussi par la présence de la joyeuse et sonore Fanfare de la Vigilante...

Enfin, tout fut parfait. Il faut dire que le travail gymnique des gens du « Drapeau » nous étonna encore.

Un autre endroit, le coin des surprises, avait son plein succès ; là, chacun en mettait un coup, tout le monde désirant des enveloppes mystérieuses...

Voici les numéros gagnants de la tombola :

Table with 2 columns: numbers and values for the tombola.

Voici les numéros gagnants de la tombola :

Table with 2 columns: numbers and values for the tombola.

Effets de la demande de liquidation de pension

Ajoutons une indication sur l'effet de la demande de liquidation de pension afin de bien préciser les obligations de l'employeur et de l'assuré.

Table with 10 columns of numbers, likely a lottery or financial data.

Les répétitions de pupilles de la Vigilante

Les répétitions de pupilles de la Vigilante reprendront pour cette année à partir du lundi 26 août.

Une section de culture physique pour les tout petits vient d'être créée. Les parents qui désirent y envoyer leurs enfants sont priés de s'adresser soit à M. l'abbé Léonard...

BREST

Les Journées d'Août

Nos amis de l'arsenal auront pu lire dans l'Interfédéral, un article sur les événements graves qui se sont déroulés à Brest, les 6, 7 et 8 août.

Ces événements, qui firent malheureusement des victimes, sont trop présents à la mémoire et la presse entière en a donné trop de détails pour que nous désirions les raconter à notre tour.

Nous devons cependant en tirer des conclusions, afin que nos amis sachent quel penser de notre attitude en ces tristes jours.

Dans ce mouvement qui prit naissance le 5 août, nous n'avons pris aucune part, non seulement parce que nous estimions qu'un mouvement spontané créé en dehors de toute organisation syndicale était voué à l'échec...

Les arrestations opérées montrent bien d'ailleurs que les ouvriers de l'arsenal ne furent pas les plus excités ces jours-là. Mais nous ne croyons pas cependant que les plus responsables du sang coulé aient été inquiétés.

Qu'on ne croie pas que nous donnons tort aux ouvriers qui ont seulement manifesté leur mécontentement contre l'application des décrets-lois ; nous sommes touchés de la même façon que tous nos camarades de travail et connaissons comme eux l'importance des sacrifices qui nous sont imposés, au surplus, ce serait faire injure à toutes les victimes réelles des journées d'août...

Fidèle à ses habitudes, le bureau syndical s'est réuni de longues heures chaque jour à son siège social, 11, rue de Traverser, afin de renseigner, autant que ses membres pouvaient le faire, les amis qui vinrent le consulter.

Des communiqués qui furent rédigés, le premier ne parut pas dans la presse, nous ne savons pour quelle raison. Dans le communiqué suivant,

nous faisons appel au calme et au bon sens des ouvriers. Il parut le jour de la reprise du travail. Nous ne pouvons faire mieux.

Afin de soulager la misère à laquelle allait être acculée la famille nombreuse de notre malheureux camarade Baraer, des quêtes devaient être faites dans l'arsenal. Nous avions pensé en toute logique que ces quêtes auraient été faites par les autorités, comme cela se produit lors du décès d'un autre ouvrier.

Aussi nous avons fait de notre mieux en organisant près de quelques amis indécis de ne savoir où leur argent allait, une quête, et ceci sans le moindre esprit de concurrence, dont le montant, joint à un premier sejour, a été versé intégralement à la famille de notre camarade Baraer.

Les Apprentis

Malgré nos multiples démarches et les promesses qui nous avaient été faites, on n'a pas admis cette année encore un nombre suffisant d'apprentis bien qu'il soit en légère progression sur l'année dernière.

A l'artillerie, 18 apprentis ; aux constructions navales, les 78 prévus ont été augmentés de 6, soit 84 sur demande exprimée du Directeur.

Nous avons cependant en tirer des conclusions, afin que nos amis sachent quel penser de notre attitude en ces tristes jours.

Enfin, tout fut parfait. Il faut dire que le travail gymnique des gens du « Drapeau » nous étonna encore.

Un autre endroit, le coin des surprises, avait son plein succès ; là, chacun en mettait un coup, tout le monde désirant des enveloppes mystérieuses...

Voici les numéros gagnants de la tombola :

Table with 2 columns: numbers and values for the tombola.

Voici les numéros gagnants de la tombola :

Table with 2 columns: numbers and values for the tombola.

Le petit pont

L'arsenal de Brest est traversé par beaucoup de ponts, des petits ponts, il n'y a qu'un grand, le grand pont que toute la France connaît.

Le petit pont est un problème que de se rendre d'un point à un autre de notre Arsenal qui temental dès les premiers jours du mois de juillet, leur carte de cotisation et remettre le talon correspondant aux assurés.

Cette formalité est indispensable pour que la demande de liquidation suive normalement son cours.

Pour tous les assurés qui demanderont leur liquidation postérieurement, le point de départ est la fin du trimestre où l'assuré a atteint l'âge de 60 ans.

Les employeurs doivent pour tous ces assurés, quelle que soit la date effective d'expiration de leur carte de cotisation, renvoyer au service départemental de la demande de liquidation qui leur a été délivré par le même service.

Denise, Jégou Gilberte, Le Bigal-doux Léonie, Laïné Anna. Diplôme. — Mlle Quilgars Léontine, du Pasquier Marie.

Les cours ouvriront à nouveau à la « Ruhe », 22, rue Maréchal-Foch, le 1er octobre prochain.

Notre Fédération prépare une brochure explicative au sujet des Assurances complémentaires accordées aux ouvriers des Arsenaux.

SAINT-BRIEUC

Examens de fin d'année

Les élèves des Cours Commerciaux de la « Ruhe » et des cours du soir ont subi au cours de leurs études les différents examens de sténographie, dactylographie et comptabilité et ont obtenu les diplômes suivants :

STENOGRAPHIE Union des Sténographes-Paris et Académie dactylographique de France

Théorique. — Mlle Chevalier Marie-Thérèse (Mention Très Bien), Le Saux Alice (M.T.B.), Belloir Odile (M.T.B.), Quéré Simone (M.T.B.), David Célestine (M.B.), Gaubert Denise (M.B.), Breut Yvonne (M.B.), Hellégou Régine (M.B.), Lemaitre Simone, Pinel Marie, Etienne Francine, Gouyette Adèle, Lemerrier Marcelle, L'Hôtelier Marcelle, Venner Renée.

Pratique. — Mlle Chevalier Marie-Thérèse, Lemaitre Simone, Belloir Odile, Quéré Simone. 110 mots. — Mlle Mallet Alice. 100 mots. — Mlle Quéré Simone (M.B.), Chevalier M-Thérèse (M.B.), Morin Marie (M.B.), Revel Marie, Belloir Odile, Le Saux Alice, Hellégou Régine, Silvestre Emilienne.

50 mots. — Mlle Conan Anne (M.B.), Venner Renée (M.A.B.).

Commercial. — Mlle Fleuridas Marie, Connan Yvonne, Silvestre Emilienne, Olivier Anne.

Capacité. — Cances Jeanne (29 mots), Revel Marie, Chevalier M-Thérèse, Buriot M-Madeleine, Le Mercier Marcelle, Gallon Hélène, Desbois Gergette, Morvan Suzanne (25 mots), Belloir Odile, Le Mée Marguerite, Breut Yvonne, Hellégou Régine, Quéré Simone, L'Hôtelier Marcelle, Le Saux Alice, Lemaitre Simone, David Célestine (22 mots), Even Renée, Gaubert Denise, Connan Anne, Venner Renée.

COMPTABILITE Certificat d'études comptables. — Mlle Lemaitre Simone, 59 points sur 60 (M.T.B.) ; David Célestine, 59 pts (M.T.B.) ; Gaubert Denise, Gallon Hélène et Belloir Odile, 58 pts (M.T.B.) ; Quéré Simone, 56 pts (M.T.B.) ; Etienne Francine, 56 pts (M.T.B.) ; Silvestre Emilienne, Lemerrier Marcelle et Breut Yvonne, 55 pts (M.T.B.) ; Connan Anne et Le Saux Alice, 54 pts (M.B.) ; Gomez Hélène, 52 pts (M.B.) ; L'Hôtelier Marcelle, 44 pts (M.A.B.).

Degré supérieur. Brevet. — Mlle Lemaitre Simone, 58 pts, et Denise Gaubert, 58 pts (M.T.B.) ; Etienne Francine, 57 pts (M.T.B.) ; Quéré Simone, 56 pts (M.T.B.) ; Belloir Odile, 55 pts (M.T.B.) ; Le Saux Alice, 54 pts (M.B.) ; M-Th. Chevalier, 54 pts (M.B.) ; David Célestine, 50 pts (M.B.) ; Cances Jeanne, 48 pts, et Silvestre Emilienne, 47 pts (M.A.B.).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE Sténos-dactylographes. — Mlle Belloir Odile (M.B.), Quéré Simone (M.B.), Hellégou Régine, Jouan Anne, Revel Marie.

Anglais. — Mlle Belloir Odile (M. Bien). Commis de comptabilité. — Mlle Belloir Odile (M.B.), Etienne Francine, Quéré Simone.

DIPLOMES AUXILIAIRES DE LA CROIX-ROUGE (S.S.M.B.) Mention Très Bien. — Mlle Héry Eugénie, Le Guen Anne, Lervanec Marie, Jarno Marie, Lervanec Jeanne, Duval Albertine, Huonic Marie. Mention Bien. — Mlle Laurent

Denise, Jégou Gilberte, Le Bigal-doux Léonie, Laïné Anna. Diplôme. — Mlle Quilgars Léontine, du Pasquier Marie.

Les cours ouvriront à nouveau à la « Ruhe », 22, rue Maréchal-Foch, le 1er octobre prochain.

Notre Fédération prépare une brochure explicative au sujet des Assurances complémentaires accordées aux ouvriers des Arsenaux.

SAINT-BRIEUC Examens de fin d'année

Les élèves des Cours Commerciaux de la « Ruhe » et des cours du soir ont subi au cours de leurs études les différents examens de sténographie, dactylographie et comptabilité et ont obtenu les diplômes suivants :

STENOGRAPHIE Union des Sténographes-Paris et Académie dactylographique de France

Théorique. — Mlle Chevalier Marie-Thérèse (Mention Très Bien), Le Saux Alice (M.T.B.), Belloir Odile (M.T.B.), Quéré Simone (M.T.B.), David Célestine (M.B.), Gaubert Denise (M.B.), Breut Yvonne (M.B.), Hellégou Régine (M.B.), Lemaitre Simone, Pinel Marie, Etienne Francine, Gouyette Adèle, Lemerrier Marcelle, L'Hôtelier Marcelle, Venner Renée.

Pratique. — Mlle Chevalier Marie-Thérèse, Lemaitre Simone, Belloir Odile, Quéré Simone. 110 mots. — Mlle Mallet Alice. 100 mots. — Mlle Quéré Simone (M.B.), Chevalier M-Thérèse (M.B.), Morin Marie (M.B.), Revel Marie, Belloir Odile, Le Saux Alice, Hellégou Régine, Silvestre Emilienne.

50 mots. — Mlle Conan Anne (M.B.), Venner Renée (M.A.B.).

Commercial. — Mlle Fleuridas Marie, Connan Yvonne, Silvestre Emilienne, Olivier Anne.

Capacité. — Cances Jeanne (29 mots), Revel Marie, Chevalier M-Thérèse, Buriot M-Madeleine, Le Mercier Marcelle, Gallon Hélène, Desbois Gergette, Morvan Suzanne (25 mots), Belloir Odile, Le Mée Marguerite, Breut Yvonne, Hellégou Régine, Quéré Simone, L'Hôtelier Marcelle, Le Saux Alice, Lemaitre Simone, David Célestine (22 mots), Even Renée, Gaubert Denise, Connan Anne, Venner Renée.

COMPTABILITE Certificat d'études comptables. — Mlle Lemaitre Simone, 59 points sur 60 (M.T.B.) ; David Célestine, 59 pts (M.T.B.) ; Gaubert Denise, Gallon Hélène et Belloir Odile, 58 pts (M.T.B.) ; Quéré Simone, 56 pts (M.T.B.) ; Etienne Francine, 56 pts (M.T.B.) ; Silvestre Emilienne, Lemerrier Marcelle et Breut Yvonne, 55 pts (M.T.B.) ; Connan Anne et Le Saux Alice, 54 pts (M.B.) ; Gomez Hélène, 52 pts (M.B.) ; L'Hôtelier Marcelle, 44 pts (M.A.B.).

Degré supérieur. Brevet. — Mlle Lemaitre Simone, 58 pts, et Denise Gaubert, 58 pts (M.T.B.) ; Etienne Francine, 57 pts (M.T.B.) ; Quéré Simone, 56 pts (M.T.B.) ; Belloir Odile, 55 pts (M.T.B.) ; Le Saux Alice, 54 pts (M.B.) ; M-Th. Chevalier, 54 pts (M.B.) ; David Célestine, 50 pts (M.B.) ; Cances Jeanne, 48 pts, et Silvestre Emilienne, 47 pts (M.A.B.).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE Sténos-dactylographes. — Mlle Belloir Odile (M.B.), Quéré Simone (M.B.), Hellégou Régine, Jouan Anne, Revel Marie.

Anglais. — Mlle Belloir Odile (M. Bien). Commis de comptabilité. — Mlle Belloir Odile (M.B.), Etienne Francine, Quéré Simone.

DIPLOMES AUXILIAIRES DE LA CROIX-ROUGE (S.S.M.B.) Mention Très Bien. — Mlle Héry Eugénie, Le Guen Anne, Lervanec Marie, Jarno Marie, Lervanec Jeanne, Duval Albertine, Huonic Marie. Mention Bien. — Mlle Laurent

LAVAL SYNDICAT DU LIVRE

Nous apprenons que notre camarade Caillière, Président du Syndicat du livre de Laval, vient d'être élu membre de la Commission du Chômage, battant le candidat cégétiste.

Notre Promenade à Saint-Malo

Dimanche 28 juillet ! Heure de départ : 4 h. 30. Après l'appel qui donne la preuve que personne n'a peur de l'heure matinale, les cars bien vite pris d'assaut, courent bientôt sur la route vers Fougeres.

A 6 heures, nous entrons dans cette ville, après avoir traversé rapidement la Nançon, jeté un coup d'œil sur son ancienne forteresse féodale, nous arrivons à la maison d'œuvres, où notre aumônier doit célébrer sa messe à laquelle nous assistons.

Le ciel est gris, messire soleil ne daigne pas percer les nuages, mais qu'importe, nous faisons confiance au Seigneur, et le sourire est sur les lèvres, la joie dans les yeux.

Les 3 kilomètres se font gaie-ment ainsi que l'excursion au Grand-Bey, et nous voici à Saint-Malo, héroïque cité de vaillants marins, que nous visiterons plus tard, car il est midi et on désire ardemment se mettre à table.

Les forces réparées, nous embarquons pour Dinard, ville mondaine certes, mais ravissante avec ses villas blotties dans la verdure et les fleurs.

Un nouveau, nous voici sur les vedettes pour le retour vers Saint-Malo. Par la porte de Dinan nous entrons dans la ville pour visiter la Cathédrale du XIIe siècle, puis nous regagnons les rochers où un pique-nique s'improvise, en même temps nous jouissons d'une vue merveilleuse : à nos pieds la plage vraiment pittoresque avec ses tentes aux riantes couleurs, en face au large, le Fort National, au fond à gauche, les verdoyantes côtes de Dinard, etc.

Mais il faut songer au départ, lentement nous retournons vers les cars qui nous attendent près la porte de Saint-Vincent, en empruntant la plate-forme dallée des remparts pour jeter un dernier coup d'œil vers la ville, le port, la plage et la rade.

Sans descendre des cars, nous regardons Saint-Servan, 25 kilomètres et nous voici à Dol, autrefois siège d'un évêché. Belle cathédrale, que nous visitons. Dédicée à St-Samson, elle a été construite du XIII au XVIIe siècle en granit bleu de Bretagne.

En quelques quantités nous faisons monter vers le Seigneur notre pieuse reconnaissance pour cette bonne promenade, dont le retour s'effectuera peut-être un peu tard dans la nuit... mais dont le douceur de l'amitié syndicale, éprouvée au cours de cette journée, nous laisse le plus charmant souvenir.

En Russie Soviétique LES SALAIRES AUX OUVRIERS NE SONT PAS PAYÉS

Le journal de la Jeunesse Communiste, Komsomolskaïa Pravda du 21/1/35 écrit de Lougansk ce qui suit : 2.800 ouvriers sont occupés aux travaux de la voie ferrée Kondrachevsk-Lougansk. Pas un de ces ouvriers n'a reçu un seul kopeck de sa paye pour le mois de décembre 1934, et beaucoup d'entre eux n'ont pas même touché leur paye pour les mois d'octobre et de novembre.

La Sovietskaïa Sibir du 11/1/35 publie certains faits concernant les retenues de salaire ou plutôt les vols dont les ouvriers des mines de Novosibirsk sont victimes. Un de ces ouvriers, par exemple, qui gagnait 8 roubles 30 kop. par jour (14-16 francs), ne touchait que 3,20 r. ; un autre ne recevait que 3,42 r. au lieu de 9,40 r. Un membre de la brigade de choc fut volé de 90 roubles et 3 ouvriers de 599 roubles au total en 3 mois.

Les spécialistes du rayon de Djebrail se plaignent en termes amers dans le journal Bakinsky Rabotchiy du 17/1/35 : « Depuis 3 mois, nos salaires ne nous ont pas été payés. Toutes nos plaintes relatives à cet état de choses anormal et aux conditions de vie déplorable qui nous sont imposées, ne trouvent aucun écho auprès des organisations responsables du parti ». Dans le même numéro de ce journal, les ouvriers du domaine d'Etat Kaspara se plaignent de n'avoir pas été payés depuis le mois d'août 1934.

Les ouvriers de la station de machines de Diabkov écrivent dans le Molot du 20/1/35 : « Depuis cinq mois, on ne nous paie plus nos salaires. Le directeur Sokoloff dit : « Les kolkhozes ne paient plus, pourquoi devrions-nous payer ? »

HABILLEMENTS HENRI ESDERS DE PARIS HOMMES - JEUNES GENS - ENFANTS 8, rue Edith-Cavel, 8 (Bas de la Place du Palais) RENNES

Accueil Sainte-Marie SAINT-MALO MAISON DE VACANCES pour Jeunes Filles VIE FAMILIALE - Pension 15, 18 et 20 francs par jour

LAVAL SYNDICAT DU LIVRE

# BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS  
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

## Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Michelle, fille de notre camarade Albert Broussard, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.

Jeanine, fille de Mme Leguay, née Chalon, du Syndicat des Employés de Nantes.

Jeanne, deuxième enfant de notre camarade André Renaud, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Lilian, premier enfant de notre camarade Troffigüé, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire (section de l'Immaculée).

Monique, fille de notre camarade René Callet, de l'Association Interprofessionnelle de Nantes.

Danielle, fille de notre camarade Chaigne, de l'Association Interprofessionnelle de Niort.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

#### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Notre camarade Moyon Emile, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire (section de Saint-Joachim), avec Mlle Renée Vincé.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

#### DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Birly, mère de Mlle Marie Birly, du Syndicat des Employés de Nantes.

Mlle Ganachaud, sœur de Mlle Marcelle Ganachaud, du même Syndicat.

Mlle Yvonne Emeriau, du même Syndicat.

M. Pierre Drouaud, frère de Mlle Marie Drouaud, du Syndicat des Ouvrières à domicile de Nantes.

Auguste Landry, notre camarade du Syndicat du Textile du Longeron.

Francis Edelin, notre camarade du Syndicat de la Métallurgie de Nantes (section de Rezé).

Mme Chédotal, mère de notre camarade François Chédotal, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire (section de Saint-Malo-de-Guersac).

Joseph Lecomte, notre camarade du Syndicat des Ardoisiers de Tré-lazé.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

### Réunion du Conseil de l'U. R. Dimanche 22 Septembre à Saint-Nazaire

#### ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — 2. Rapport sur l'activité de l'U.R. depuis la réunion de juin. — 3. Compte-rendu de la session confédérale d'Etudes de juillet, par Charles Mabit, Secrétaire général de l'Union Nantaise. — 4. Le plan économique de la C.F.T.C., par Bellevaire. — 5. Programme d'action pour le

nouvel exercice : a) formation ; b) propagande (La Voix des Travailleurs) ; c) entraide ; d) représentation (Elections prud'hommes) ; e) action. — 6. Admission de nouveaux Syndicats. — 7. Congrès Régional 1936. — 8. Questions diverses.

A midi : vin d'honneur pour l'inauguration de l'immeuble Syndical de nos amis Nazairiens. Puis, déjeuner en commun (13 fr.).

A la fin de la deuxième séance, visite du Port et bain, si le temps le permet.

Tous nos Syndicats tiendront à être représentés.



### UNION NANTAISE

#### Distinction bien méritée

#### LEON BUERNE A L'HONNEUR

La Médaille d'Or, la plus haute distinction de la Mutualité, avec quelle joie nous l'avons vue attribuer à notre président Léon Buerne, dans les dernières promotions de l'Officiel.

Ancien administrateur et vice-président de la Société de Secours Mutuels « L'Hirondelle » ; ancien administrateur et trésorier adjoint de la Société de Secours Mutuels des Employés de Commerce ; fondateur et trésorier de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure ; fondateur et vice-président de la Société de Secours Mutuels « La Famille de la Loire-Inférieure » ; en tout 49 ans de Mutualité ! C'est dire que jamais une telle distinction ne fut mieux méritée.

Mais ce qui augmente encore notre joie, c'est que cette Médaille d'Or a été décernée à Léon Buerne au titre de Trésorier de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure.

Aussi nous promettons-nous de préparer bientôt une bonne petite

féte en l'honneur de notre président, au cours de laquelle nous aurons le plaisir de lui offrir sa Médaille.

Qu'il reçoive, aujourd'hui, avec nos plus cordiales félicitations, le témoignage de notre affectueuse gratitude pour tout ce qu'il a fait pour nos Syndicats.

**J'AI MEUX 100.000 FRANCS DISTRIBUES EN JUSTES SALAIRES QU'UN MILLION EN AUMONES.**  
Mgr. DELAMAIRE.

### COURS PROFESSIONNELS

#### REOUVERTURE DES COURS

Elle aura lieu le lundi 14 octobre. Des affiches et des communiqués dans la presse donneront en temps voulu les renseignements utiles.

Les inscriptions seront reçues à partir du 15 septembre, de 18 à 19 heures.

#### DISTRIBUTION DES PRIX

La date en est fixée au dimanche 6 octobre. Bien retenir cette date. La presse locale en publiera le programme en temps utile.

### FÊTES PATRONALES du Syndicat des Employés et du Syndicat du Bâtiment

La Saint-Michel, fête patronale du Syndicat des Employés, sera célébrée cette année à sa véritable date, le dimanche 29 septembre.

Il y a quelques mois, le Syndicat du Bâtiment a adopté comme patron Saint-François d'Assise. La Saint-François arrivant le 4 octobre, et devant les difficultés de célébrer cette fête le dimanche 6 octobre, les gens du Bâtiment se sont mis d'accord avec les employés pour célébrer les deux fêtes à la fois.

La fête commune aura donc lieu le dimanche 29 septembre. Des invitations, avec renseignements plus précis sur les détails de la fête, seront adressées en temps voulu aux adhérents des deux Syndicats.

Mais qu'on retienne dès maintenant la date : 29 septembre.

### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Pernance tous les mercredis, de 6 h. 30 à 7 h. 30

Le Conseil Syndical rappelle à ses adhérents qu'il est dans leur intérêt d'être à jour de leurs cotisations, pour toucher les indemnités de chômage. Il encourage les syndiqués, jeunes et adultes, qui désiraient se spécialiser dans l'aviation, à suivre nos cours de dessins (voir le camarade Bellevaire).

Nos camarades de Saint-Nazaire, qui ont déjà travaillé dans cette spécialité, se feront un plaisir de nous renseigner.

### SYNDICAT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

#### Décrets-lois et Allocations familiales

Bien que réservant pour notre prochaine assemblée générale, le compte-rendu de l'audience accordée à notre délégation syndicale par M. le Maire et M. le premier adjoint, il nous semble bon de revenir sur l'exposé d'une situation dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elle est exagérément paradoxale.

C'est celle des chefs de famille, lesquels, en vertu de l'application des décrets-lois du 16 juillet, voient frapper d'autant plus douloureusement leurs traitements ou salaires que la famille est plus nombreuse.

En effet, tandis qu'un des décrets-lois prévoit le prélevement en question, un autre prévoit des majorations de taux des allocations familiales à compter du 3e enfant. Mais si, pour le premier, l'application est immédiate, et faite d'autorité, pour l'autre il n'en est rien, que l'espérer !

Pourtant, les textes sont formels et tous les décrets-lois sont applicables au 17 juillet 1935.

Nous pensons donc, en bonne logique, que quiconque envisageant les décrets-lois sous un angle favorable, verrait d'un mauvais œil le contraire se produire, c'est-à-dire, les majorations immédiates et les prélèvements aux calendes grecques.

On nous objectera que les majorations d'allocations familiales, entraînant nécessairement une augmentation des charges de la Ville, ne peuvent être appliquées qu'après une délibération du Conseil Municipal. Cela nous amène à penser que le Conseil Municipal, qui s'est déjà réuni bien des fois, pour traiter d'une seule question, ne demandât-elle parfois que quelques minutes, aurait bien pu se réunir pour cela également. A moins qu'à son tour, on ne lui ait accordé les pleins pouvoirs à M. le Maire, ce qui est déjà souhaitable en la circonstance, d'autant mieux que, nous l'espérons bien, personne, sauf peut-être certains Ligeux, d'antifonctionnaires, ne fera d'objections à l'application de ce décret-loi en faveur des chefs de familles, amendement à d'autres décrets-lois.

D'autre part, nous avons formulé à M. le Maire, dans notre lettre en date du 31 juillet, le désir que le relèvement des allocations en question ait effet à compter du 17 juillet, ce qui d'ailleurs est bien spécifié dans le

texte du décret) comme d'ailleurs l'application de tous les frères jumeaux de ce décret-loi, ce qui veut dire que la mesure fasse l'objet d'un rappel à la date fameuse sur laquelle on a tant insisté pour les autres mesures défavorables.

Et, pour conclure, voilà encore un point par lequel on est obligé d'admettre que nous ne ressemblons aux fonctionnaires d'Etat qu'en temps de vaches maigres.

R. GLOTIN.

### SYNDICAT DU BATIMENT

#### Assemblée générale du 30 Août

Cette assemblée générale extraordinaire avait pour but principal de mettre tout le monde au courant de la situation.

Notre Syndicat n'était pas resté inactif. Prévoyant, selon la note ministérielle du 27 avril, qu'il pourrait y avoir du nouveau le 16 août, le Conseil, après une première réunion quelques jours auparavant, se réunissait de nouveau le 13 août, avec les délégués spéciaux nommés au cours de la dernière assemblée générale. Ce conseil chargé, étant donné que d'après la note ministérielle, tout était de changement à apporter au statut qui devait être signifié au plus tard le 16 août, décidait de laisser passer cette date sans rien dire. Si, du côté patronal, on en faisait autant, le statut qui serait maintenu jusqu'au 1er avril 1936.

Est-ce à dire que le Syndicat était satisfait du statut quo ? Bien loin de là. Mais il n'aurait voulu de changement au statut quo que dans le sens d'une amélioration. Jugant alors que certaines circonstances ne lui permettaient pas de présenter ses revendications avec toutes les chances nécessaires de succès, il préférait attendre. Et ceci, d'autant plus que, pour le cas où les patrons de leur côté, n'auraient pas eu l'intention de modifier le statut quo, ce geste de notre part aurait pu leur servir de prétexte à présenter à leur tour aux ouvriers des conditions plus désavantageuses encore ; ce qui aurait pu déclencher un nouveau conflit, très douloureux pour les ouvriers, avec beaucoup moins de chances de succès pour ces derniers, après la dure épreuve du mois d'avril, qui pouvait avoir affaibli la résistance dont ils auraient encore eu éventuellement besoin. C'était lourd de responsabilité.

Mais si, de leur côté, les patrons dénonçaient le statut quo le 16 août, nos revendications seraient prêtes, pour contrebalancer leurs nouvelles exigences et améliorer si possible le sort des ouvriers. La place manque ici pour insérer notre programme de revendications. Il peut se résumer ainsi : résistance à toute diminution des avantages actuels, amélioration des conditions générales et de certaines conditions particulières du travail dans le Bâtiment.

Toute l'assemblée approuve et applaudit.

C'est là d'ailleurs ce que nous avions expliqué au cours d'une réunion du cartel intersyndical qui

s'était tenue à la Bourse du Travail le 10 août.

Notre Syndicat est, en effet, toujours demeuré fidèle à cette union que ses porte-paroles avaient tant prêchée pendant la grève du mois d'avril. Malheureusement cette union a été brisée, par jalousie, par peur de l'ascendant qu'avait pris le Syndicat Chrétien pendant la grève. Qui l'a brisée ? Le Syndicat confédéré, qui ne vient désormais qu'au troisième rang pour les effectifs. Mensonges, déformation de faits, mauvaise foi, tout a été employé. Il serait trop long de donner ici tous les détails de cette odieuse machination qui a abouti à rompre le cartel intersyndical et semé la division dans les rangs ouvriers.

Confédérés et Unitaires se sont en effet réunis à plusieurs reprises, et pour la première fois le 23 août, avec les patrons. Ces derniers ont dû jubiler en ne nous voyant pas, car il est inutile de dire qu'ils ne nous aiment guère. Ils ont la conviction, comme tout le monde d'ailleurs, que c'est à cause de la présence de notre Syndicat que les ouvriers ont eu confiance et ont tenu le coup pendant un mois de grève, et que c'est grâce à lui encore que la grève a abouti à quelque chose.

Notre Syndicat qui, ayant vu passer le 16 août sans trouver aucun communiqué dans la presse et sans recevoir le moindre avis, avait pu croire que le statut quo allait continuer purement et simplement, s'est demandé qui avait provoqué ces entretiens. Ce sont, paraît-il, les confédérés et les unitaires ; et, comme nous le prévoyions, les entrepreneurs qui en général étaient disposés à « laisser courir », sont maintenant entraînés par deux ou trois d'entre eux à chercher à imposer une diminution des salaires.

Qu'allons-nous faire ?

Tout d'abord, dans l'intérêt commun des ouvriers, donner une nouvelle preuve de notre esprit d'union et de loyauté, en n'entrant pas l'action des autres organisations.

Nous tenir au courant, et prêts à agir au moment voulu, si c'est nécessaire, toujours dans l'intérêt général.

Toutes explications étaient ainsi données, avec force détail, l'ordre du jour suivant est proposé à l'Assemblée :

#### La fin d'une triste comédie

Au moment de faire la mise en pages de notre journal, nous apprenons qu'un accord est intervenu entre les patrons et la délégation ouvrière (confédérée et unitaire), pour le maintien du statu quo jusqu'au 1er avril 1936.

Nous aurions eu à rire en voyant se terminer ainsi cette comédie, si nous n'avions pas vu auparavant la crainte de la voir se terminer en cruelle tragédie pour les ouvriers.

Une fois encore, notre Syndicat a la satisfaction de voir que c'est son point de vue qui triomphe.

N'était-ce pas en effet la solution que nous avions préconisée en laissant passer le 16 août sans mot dire, et en souhaitant qu'il en fut de même du côté patronal. Non pas que cette solution représentât l'idéal des conditions de travail pour les ouvriers, mais les circonstances n'en permettaient guère d'autre.

Vous allez voir que maintenant les délégations ouvrières signataires de cet accord, vont tâcher d'en tirer gloire et honneur, non sans taper sur notre dos, et sans vouloir convenir qu'elles ont été bien heureuses de cette solution, et bien heureuses que les patrons n'aient pas persisté à vouloir profiter de la bonne aubaine qu'elles leur avaient offerte.

Car, nous le savons, maintenant, ce sont bien les délégations unitaires et confédérées qui ont provoqué les dernières exigences que présentent les patrons. Ceux-ci, en effet, avaient bel et bien l'intention de laisser courir le statut quo, en ne le dénonçant pas le 16 août. La facilité relative avec laquelle les patrons ont signé, le 5 septembre, l'accord en question, en est d'ailleurs une nouvelle preuve.

Il est vrai qu'à cette date, les patrons avaient en main, depuis plus de trente-six heures, une demande d'entrevue que notre Syndicat leur avait adressée. Cette demande, ajoutée à notre communiqué à la presse à la suite de notre assemblée générale du 30 août, sans parler de nos indiscrétions, voulues, n'a certainement pas été sans influencer leur décision ; ils aimèrent bien mieux en effet nous voir absents, nous en avons encore une bonne preuve dans le fait qu'ils avaient la possibilité de nous convoquer à cette réunion paritaire du 5 septembre, et qu'ils ne l'ont pas fait.

Pour nous, étant donné que, selon l'esprit de la note ministérielle du 27 avril, le statut quo n'ayant pas été dénoncé le 16 août, celui-ci devait continuer automatiquement jusqu'au 1er avril 1936, nous considérons com-

#### ORDRE DU JOUR :

« Les ouvriers adhérant au Syndicat Professionnel du Bâtiment (C. F.T.C.), réunis en Assemblée générale extraordinaire le vendredi 30 août 1935, à leur siège social, 10, rue de Bel-Air :

« Mis au courant des questions professionnelles qui font actuellement la préoccupation de tous les ouvriers du Bâtiment ;

« Font la confiance la plus entière aux dirigeants de leur Syndicat pour la sauvegarde de leurs intérêts ;

« Se déclarent décidés, au cas où l'on voudrait porter atteinte aux avantages actuels si péniblement acquis et conservés jusqu'à ce jour, non seulement à résister de toutes leurs forces, mais encore à présenter et à mettre tout en œuvre pour réaliser un programme d'amélioration des conditions générales et de certaines conditions particulières du travail dans le Bâtiment ;

« Flétrissent avec écœurément les odieuses manœuvres fomentées actuellement contre leur Syndicat,

ADHÉREZ à

## LA CAISSE CHIRURGICALE MUTUELLE FAMILIALE

qui vous laisse le libre choix

### DU CHIRURGIEN ET DE LA CLINIQUE

et vous garantit la gratuité absolue

### de l'OPÉRATION et des FRAIS de SEJOUR en CLINIQUE

La Caisse, étant maintenant approuvée par le Ministère, reçoit désormais adhésions et cotisations.

S'adresser 10, rue de Bel-Air, NANTES Tél. 120.71 et 158.00

### La Vigne à Complant

#### IV. — LES COMPLANTS DE L'AN VIII A LA PUBLICATION DES USAGES LOCAUX (Sibille) 1861

Afin de mieux apprécier la législation de l'an VIII, nous étudierons les complants pendant la première moitié du XIXe siècle. Avec quelques modifications représentent les traditions de l'Ancien Régime. Pour nous en convaincre, nous examinerons les intérêts, les administrations, les actes et prises, les deux propriétés.

1° Les intéressés. — a) Les propriétaires. — Le seigneur baillieur, le seigneur du complant, celui qui a droit de complant est appelé sous l'Empire et dans la suite, propriétaire, propriétaire du fonds. Les propriétaires sont pour la plupart les anciens seigneurs qui ont conservé leurs domaines ou les ont repris au séquestre, avec ou sans bourse déliée. Avec eux sont revenus les premiers acquéreurs de biens nationaux qui avaient, quelques années auparavant, éprouvé des difficultés dans leur jouissance ; puis, quelques nouveaux acheteurs de biens restés sans titulaire après la paix. Tous ces propriétaires se virent payer exactement les redevances traditionnelles.

b) Le complantier. — Les colons ou preneurs revinrent à leurs complants le plus souvent avant que le propriétaire ne fut arrivé ou fixé sur le territoire. Avec les tachers et bordiers ils déterminèrent les limites des vignes franches et des vignes quartées dans les différents clos. Ils remirent en état les vieilles vignes ou replantèrent les vignes détruites en parfait accord avec les propriétaires ou sans leur avis et s'acquittèrent des charges et obligations des vignes qui furent en rapport. Dans les Petits Clos, entre Le Pallot et La Haie-Fouassière, aucun propriétaire ne se présentant, les colons se trouvèrent déchargés de toute redevance.

2° Le Cadastre. — Lors de l'établissement du Cadastre, les clos furent inscrits sous un seul numéro et le propriétaire du fonds fut seul inscrit à la matrice cadastrale.

3° Le bail. — Ni propriétaires, ni colons ne sentirent le besoin d'un nouveau bail. Dans le complant le bail était perpétuel, il n'avait point été renouvelé pendant des siècles, il avait continué après l'hiver de 1709 qui avait gelé et anéanti des quartiers entiers de vignobles, il avait été interrompu par la guerre, il revivait tout naturellement et même temps que reprenait le cours normal des événements.

Rares sont les nouveaux baux pour quelques nouvelles concessions. Ces baux, simples sous-seings ou actes

notariés, à titre gratuit ou onéreux, cédent et transportent ou un terrain déterminé, ou le complant et non le fonds du terrain à jamais au preneur. La cession est quelque fois désignée par les mots « droit de complant », réservés autrefois aux hypothèques et droits du baillieur.

4° Les redevances. — Il n'est plus question des charges d'aveu, d'obéissance, des sous de rente qui grevaient les complants féodaux. La dime aussi a disparu. La redevance la plus élevée du tiers a été souvent ramenée au quart. Le chapon, deux poulets en plumes, est payé non en nature mais en argent et tantôt les sols deviennent sols, là où le chapon est peu élevé ; d'autres fois ils sont convertis en centimes.

5° Le fisc. — Suivant les prescriptions de l'enregistrement, les nouveaux baux doivent être enregistrés et transcrits aux hypothèques comme tout contrat emportant mutation de propriété immobilière par application de la loi du 21 nivôse an VII. Doivent aussi être enregistrés et peuvent être transcrits aux hypothèques, comme mutation de propriété immobilière ; tous les achats et successions de complant, part du colon dans la vigne à complant.

6° Les propriétés. — a) Aux yeux de l'enregistrement, le bail à complant, sous le nouveau comme sous l'Ancien Régime, crée un démembrement de propriété, constitue deux propriétés, l'une qui reste au baillieur

et l'autre qui passe au complantier.

b) Les intéressés partagent absolument l'avis du fisc et estiment, vendent les deux propriétés existant dans le complant chacune à la moitié de la valeur de l'immeuble et paient les droits de mutations proportionnellement à cette valeur. Ils possèdent et croient posséder deux propriétés immobilières semblables et équivalentes. Nous en donnons un exemple entre mille :

« 30 juin 1857 : échange Giraud-Lecoindre. Etude Geigner, Chapelle-Basse-Mer. — Giraud échange le fonds de 1 a. 24 contre un complant de 1 a. 24 appartenant à Lecoindre. Déclarent les échangeistes que les biens échangés sont d'une valeur parfaitement égale et que le présent échange est fait sans souite ni retour. Revenu annuel du complant et du fonds estimé 1 franc. Enregistré au Loroux, 15 juillet 1857, folio 63, R° case 5 à 7. »

c) Si quelques mutations échappent à l'enregistrement et ne sont portées que sur la liste du clos, sur le tableau de l'écarteur, le reçu n'est point en usage. Presque toujours, les mutations sont faites en des formes régulières, par acte notarié, soumises à l'enregistrement et souvent transcrits aux hypothèques.

d) Les formules employées pour les mutations de complant sont celles usitées pour les propriétés immobilières : « Au moyen de quoi (du prix payé) les vendeurs se sont démis

des vœux de la possession, propriété et jouissance d'icelle vigne (ou des dits biens si l'acte porte achat de vignes quartées et autres immeubles) au mains de l'acquéreur pour celui-ci en jouir et disposer comme de ses autres propres biens et annuels héritages et en demeurer à jamais propriétaire incommutable. »

e) Le colon achète le complant garanti libre de tous privilèges, hypothèques, charge et rente, comme les autres immeubles, sauf les redevances du quart et du chapon. (Vente Volau-Bertin, enregistrée au Loroux le 6 août 1827).

f) Il fait transcrire le complant aux hypothèques. (Vol. 9, n° 186, achat Gilardeau - Chaillou, étude Roch, Aigrefeuille, transcrit aux hypothèques Clisson, 6 floral an IX.) (21 juillet 1814. Etude Vivant, Loroux-Bottreau ; achat complant, Mabit-Lecoindre, transcrit bureau des hypothèques de Nantes, le 2 décembre 1820, n° 1213.)

g) Il donne le complant en garantie hypothécaire comme ses autres immeubles. (Etude Moulmier-Desplanchet, Nantes, rue Crébillon, 1. — Etat sur transcription n° 3774. Etat Poigné 1849. 1° rôle Praid de la Nicolère, etc.). Les biens hypothéqués sont détaillés : logement de fermier, écurie, cellier, terres labourables, prés, vignes franches et 14, deux planches de vigne à quart de 9 a. 84 et 15, 6 planches de vignes à quart de 4 a. 92.)

h) Certains actes, le petit nombre, imposent au complantier le paiement des Contributions. (22 mai 1821. Loroux-Bottreau, étude Quirard ; vente Retureau-Bretin, 3 planches de vigne à quart ; les acquéreurs paient les contributions foncières et autres charges.)

Cette obligation est rarement indiquée. Au dire des vieillards propriétaires et complantiers elle était accomplie dans quelques clos où les propriétaires, en même temps que le chapon, percevaient les contributions qu'ils faisaient parvenir au percepteur. Là serait la raison de la différence indiquée par le chapon pour les différents clos.

i) Enfin, dans les actes, les redevances foncières sont énoncées au rang des autres charges grevant la propriété. L'acquéreur du complant paie les frais d'enregistrement et autres frais auxquels la présente vente donnera lieu.

Il acquittera les redevances de quart et autres charges de toute nature dont ces biens peuvent être chargés.

Il supportera les servitudes passives apparentes ou occultes.

7° Conclusion. — Le complant qui prend rang dans les hypothèques, estimations, achats et successions du complantier parmi les logements, terres labourables, prés et vignes franches, qui paie quelquefois les contributions, qui paie toujours les droits d'enregistrement, qui est

transcrit aux hypothèques, qui est vendu à la moitié de la valeur immobilière de l'immeuble et transmis à l'acheteur pour qui, propriétaire incommutable, il en ait propriété, possession et jouissance comme de ses autres héritages, le complant a tous les caractères d'une propriété immobilière. Cette propriété, comme sous l'Ancien Régime, est limitée par les charges qui la grevent sans la détruire. Le complant est donc resté une vraie propriété immobilière, grevée de rentes foncières perpétuelles.

Mais, arrive Sibille. La législation de l'an VIII, nous ne dirons pas qu'il la promulgue ; il la divulgue, il la vulgarise. Il la fait sortir des assemblées, des discussions juridiques, des prétoires. Il la complète avec les déductions de quelques avocats, de quelques jugements de tribunal, avec ses propres appréciations. Le complant, il le définit et en conte l'histoire à sa façon ; la doctrine, il la codifie, et le complantier à qui Sibille, citant les arrêts du Parlement de Paris, reconnaît un droit réel et immobilier, sous l'Ancien Régime, n'apparaît plus aux fidèles lecteurs et aux fervents disciples des « Usages locaux » que comme un fermier, tant avant qu'après l'an VIII. Nous démontrons la destruction progressive et encore inachevée du droit de propriété du complantier.

Joseph BRETONNIÈRE.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

# LA CHATELAINNE

Télé. 123.28

NANTES  
R. C. 553

Télé. 123.28

R. C. 553  
ST-NAZAIRE

# COMPAGNIE FRANÇAISE

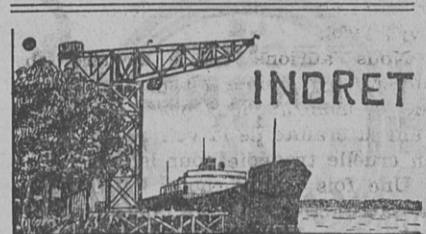
**NANTES** LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE **NANTES**  
**CONFECTIONS POUR DAMES** **TISSUS** **RAYONS ABA PRIX**  
**CHEMISERIE** **LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ**  
**BONNETERIE** **TOUS LES OBJETS USUELS VENDUS AU-DESSOUS DE 10 FRANCS**

en l'honneur de notre président, au me tout à fait superflues les signatu- res qui viennent d'être échangées. Elles ne font que confirmer l'engage- ment moral antérieur des deux par- ties : c'est pourquoi nous nous consi- dérons comme tout aussi engagés que si nous avions également donné la nôtre.

Les autres organisations ont ce que l'on appelle « enfoncé une porte ouverte », tout en troublant la tranqui- lité des ouvriers, et en leur faisant courir les plus gros risques.

Camarades de notre Syndicat Chrétien, les patrons, parce qu'ils vous savaient là, prêts à agir, n'ont pas osé profiter de l'absence que leur offraient les autres. Les ouvriers du Batiment, au meeting du 3 septem- bre, ont acclamé de leurs applaudis- sements le nom du Syndicat Chrétien prononcé par un orateur unitaire, et ont montré ainsi qu'ils nous gardent toujours, malgré la calomnie, leur confiance. Restez, de votre côté, fidèles à votre Syndicat. Amenez-lui en- core d'autres camarades de travail. Car il faut, entendez-vous, dans l'in- térieur de tous, que votre Syndicat reste toujours le plus fort, et qu'il de- vienne à l'avenir plus fort encore qu'aujourd'hui.

A. BEILLEVAIRE.



## SYNDICAT PROFESSIONNEL

### Les Décrets-Lois

Dans le dernier numéro de « La Voix des Travailleurs », nous avons inséré l'ordre du jour voté à l'une de nos dernières réunions générales au sujet de l'application des décrets-lois.

D'accord avec le Syndicat confédéré local, le lundi 19 août, notre Syndicat décida de protester en quittant le travail à 17 heures.

Pendant que le premier défilait, nous nous sommes rendus directement à la Salle de la Coopérative, pour assister au Meeting.

Le seul regret que nous ayons formulé, fut que les bureaux fédéraux des diverses organisations ne se soient pas entendus pour organiser un commun, dans le cadre profession- nel et dans la légalité, sans faiblesse et sans fanfaronnerie, la lutte contre les décrets-lois, à l'exemple de nos camarades cheminots.

Nous avons protesté une fois de plus contre cette atteinte au salaire vital, contre l'immoralité des mesu- res prises qui battent en brèche le foyer familial ; et cette manifesta- tion du 19 s'est déroulée dans le plus grand calme, ce qui prouve la dignité des travailleurs d'Indret.

Au cours du Meeting, tour à tour prirent la parole les secrétaires des diverses organisations.

Ordonneau, de la C.G.T., rappela le but de nos protestations et nos légitimes revendications.

Boullery et Nicolas, du Syndicat professionnel, précisèrent en quel- ques mots l'action que nous poursui- vons en accord avec notre Fédéra- tion de la Marine.

Enfin, il fut précisé que les graves événements qui ensanglantèrent Brest et Toulon n'étaient pas le fait des ouvriers des arsenaux, qui en- tendaient seulement protester contre les retenues successives faites sur leurs salaires. Ce sont des éléments troubles, des agitateurs profession- nels, voire même des étrangers qui ont provoqué ces émeutes qui ont ému la France entière. Les organisa- tions syndicales ont tenu d'ailleurs à marquer leur complète désapproba- tion de tels faits, et à dégager en- tièrement leur responsabilité.

Avant de terminer cette imposan- te réunion, l'on vota un ordre du jour qui fut publié dans la presse locale.

E. NICOLAS.

## SYNDICAT DU BATIMENT

### Formation du Syndicat

En juillet, notre camarade Mabit, de Nantes, appelé à La Montagne, était reçu par un groupe de gars du Batiment, qui lui exposèrent qu'ils avaient quitté le Syndicat confédéré à la suite de la décision prise par ce dernier de participer aux manifesta- tions politiques du 14 Juillet, en sui- vant le drapeau rouge. Ce n'était nullement pour le plaisir de faire une

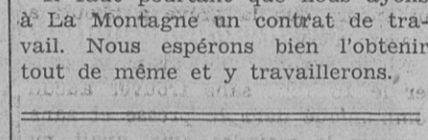
scission, mais bien au contraire pour permettre aux ouvriers de rester groupés professionnellement, malgré leurs différentes tendances, et de grossir même les forces syndicales en les maintenant sur le terrain strictement professionnel. Leur intention était bien, en effet, de former un cartel avec le Syndicat confédéré, pour préparer un contrat de travail pour La Montagne.

Mabit leur donna tous renseigne- ments concernant tant l'organisation du Syndicat que les divers services d'entraide qu'il comporte : caisse de chômage, placement, conseils juridi- ques, service d'escomptes, secours mutuel, bibliothèque, caisse de prêts, etc.

Le 6 août, Beillevaire était appelé à son tour et vint mettre au point diverses questions de détail. Il fut écouté d'appréhender la façon d'agir du délégué confédéré de Nantes. Ayant malgré tout conservé une certaine confiance en celui-ci, Beillevaire promit d'avoir avec lui un entretie- n.

Cet entretien a eu lieu, mais les faits qui ont suivi ont manifesté nettement la mauvaise foi du délé- gué en question, qui, bien que mis au courant, d'une façon même confi- dentielle, de certains faits, a continué à porter ses accusations, en déformant encore la vérité.

Il faut pourtant que nous ayons à La Montagne un contrat de tra- vail. Nous espérons bien l'obtenir tout de même et y travaillerons.



## SYNDICAT DES EMPLOYES ET DESSINATEURS

A la suite de la dernière réunion de bureau, le Conseil Syndical a dé- cidé que la réunion générale de notre Syndicat serait le dimanche 15 sep- tembre, à 10 heures, au siège social, 20, rue du Maine.

Nous demandons donc à tous nos camarades Employés et Dessinateurs de bien vouloir faire un effort pour, encourager par leurs présences leurs dirigeants.

D'autre part, les moments pénibles que nous vivons créent l'inguidité, pour certains même le doute ; aussi il est nécessaire que tous se replon- gent dans le milieu syndical car là ils retrouveront le réconfort pour leur vie de chaque jour.

Le Secrétaire, FERNAND DENAIS.

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE

### Métallurgistes lisez bien !

Tous les ans, à pareille époque, le Syndicat de la Métallurgie organise des réunions afin de mettre ses adhé- rents au courant des événements les plus marquants ; mais comme ses adhérents se trouvent disséminés dans un rayon de plus de 20 kilomètres, il est assez difficile de rassembler ceux- ci dans une réunion commune.

Les militants du Syndicat, toujours à la peine, ont tourné la difficulté en allant trouver pour ainsi dire chez eux les syndiqués, et c'est ainsi que successivement, l'Immaculée, La Cha- pelle-des-Marais, St-Malo-de-Guersac, St-Joachim, Trignac, Méan et Mon- toir, eurent leurs réunions.

Réunions très bien suivies par cer- tains, moins par d'autres, et il est na- turant de constater le peu d'empres- sement mis par ces derniers pour assis- ter à des réunions où ils pourraient se documenter sur beaucoup de cho- ses très utiles à la bonne organisation du travail.

Il est à remarquer que bien souvent ce sont ceux-là les premiers à crier : « Il n'y a jamais de réunions... on ne fait rien pour nous... Je n'étais pas au courant... » Enfin passons. Je sais qu'il est des cas exceptionnels, où l'on se trouve dans l'impossibilité de s'ab- senter de la maison, mais tout de même, chers camarades, un petit effort, et assistez plus régulièrement aux réunions faites à votre intention, c'est le meilleur réconfortant que vous puissiez apporter à ceux qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine, qui

pendant, ont des occupations comme vous, et bien souvent resteraient bien tranquillement auprès de leurs femmes et de leurs enfants, s'ils n'avaient pas la foi dans une organi- sation meilleure du travail, et dans l'idéal qu'ils poursuivent à ce sujet.

A ces réunions, divers renseigne- ments furent donnés sur les princi- paux événements de l'année, les deux Congrès où nous étions représentés : Congrès Fédéral et Confédéral à Pa- ris, Congrès International de la Mé- tallurgie à Bruxelles. On parla égale- ment de la grève subie par nos ca- marades soudeurs, et le peu d'avan- tages obtenus par eux. On en profita également pour déplorer la lenteur apportée par l'Etat à vouloir classer comme maladie professionnelle les intoxications dues à l'emploi de la sou- dure à l'arc sur toles zinguées et en compartiments fermés.

Certains camarades demandèrent des renseignements au sujet des dé- crets-lois, qui ne nous atteignent pas directement, mais qui cependant peu- vent avoir une répercussion sur nos salaires ; satisfaction leur fut donnée tout en déplorant que ce soit toujours les humbles, n'ayant que le strict né- cessaire pour vivre, qui soient obligés de se mettre la ceinture, pour boucler le budget de l'Etat et sauver celui-ci de la faillite.

Enfin ces diverses réunions se ter- minèrent dans la cordialité.

Il ne reste plus que Saint-Nazaire qui n'est pas au la sienne, et c'est pourquoi, chers camarades, nous vous convions tous pour le 15 septembre, 20, rue du Maine, salle Debonne, où une réunion sera faite à votre inten- tion, à 10 heures.

Venez nombreux, ce sera une occa- sion pour ceux qui ne le connaissent pas, de visiter le nouveau local des Syndicats Chrétiens Nazairiens, et de nouveau tous ensemble d'appren- dre à nous connaître.

A vous tous, au 15 septembre, et vive le Syndicalisme Chrétien !

Pour le Bureau :

Le Trésorier, R. AYRAULT.

## Note du trésorier

Les quelques camarades qui n'ont pas payé leurs cotisations sont priés de se mettre à jour avant le 25, afin que nous puissions faire le relevé pour la caisse fédérale de grève et de chômage.

Après trois mois de non paiement vous abdiquez tous vos droits.

Egalement pour le journal : cer- tains camarades changent d'adresse sans nous avertir ; ils se plaignent ensuite de ne pas recevoir la Voix des Travailleurs ; ceux-ci nous re- viennent, rien d'étonnant ; avertissez- nous pour tout changement d'adresse.

## Lettre au chef de fabrication de l'usine Bréguet

Certains camarades de l'Usine Bré- guet nous ayant demandé d'intervenir auprès de la Direction, nous avons fait parvenir à celle-ci la lettre ci- dessous :

27 août 1935.

Monsieur,

Le Secrétaire du Syndicat Pro- fessionnel de la Métallurgie à Monsieur le Chef de Fabrica- tion des Ateliers Louis Bré- guet.

SAINT-NAZAIRE

Monsieur,

« Nous nous faisons l'interprète de la plupart de vos ouvriers pour vous signaler l'insuffisance des w.-c. »

En effet, sur les 4 w.-c., deux seulement sont réservés aux 250 ou- vriers. Vous comprendrez comme nous que nos camarades subissent de ce fait une perte de temps apprécia- ble.

D'autre part, on nous signale que des équipes ne faisant pas le quart, ont effectué des heures supplémentaires à l'occasion de deux départs d'ap- pareils pour Villacoublay.

« Nous reconnaissons que des cas de force majeure peuvent nécessiter ces heures supplémentaires, mais n'y aurait-il pas possibilité pour les ou- vriers de les récupérer par un repos d'égalé durée, comme cela se pratique déjà dans certains ateliers. »

« Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations. »

Et voici la réponse :

Société Louis Bréguet

C. B. L. S. F. n° 208

St-Nazaire, le 28 août 1935.

Monsieur le Secrétaire du Syn- dical professionnel de la Mé- tallurgie et parties simili- res.

SAINT-NAZAIRE

Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons reçu votre lettre au sujet des réclamations que vous ont adressées les ouvriers de votre Syn- dical. »

« Nous sommes tout à fait d'accord pour l'insuffisance des w.-c. »

« Sur les 4 w.-c. existants, les 2 qui n'ont pas été laissés à la disposition des ouvriers sont avec siège et ont été réservés par raison de pro- duité. »

« Nous avons interrogé deux entre- preneurs, MM. Breerette et Graziana, pour l'établissement d'un devis pour l'installation de 4 w.-c. supplémentai- res « à la turque », suivant dessin que nous leur avons fourni. »

« Ces devis ont été transmis à no- tre siège social la semaine dernière et nous attendons l'acceptation du crédit demandé. »

« Quant aux heures supplémentaires elles ne sont que tout à fait excep- tionnelles et nous sommes d'avis d'ac- corder un repos d'égalé durée aux ou- vriers qui nous en feront la demande. »

« En nous tenant à votre entière disposition pour toute explication que vous jugerez utile de nous demander, nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire, nos salutations. »

Le Chef de Fabrications.

## NIORT

### Au travail

Camarades Niortais, ne croyez pas que le silence des syndicats de Niort soit une léthargie précédant la dispari- tion. Que non ! Si les militants ont tenu à prendre quelque repos, ne leur en tenez pas rigueur. Car, malgré ce repos apparent, ils travaillent tou- jours à l'amélioration du sort de leurs camarades de travail et pour un plus bel essor de leurs syndicats.

Voici que ces vacances vont finir et de nouveau la grande tâche va repren- dre. Nos militants, trop peu nom- breux seraient heureux de voir se grouper autour d'eux d'autres milita- nts formés par notre école d'étu- des. Aussi serait-ce avec joie qu'ils verraient se serrer près d'eux toujours plus nombreux ceux qui viendraient assister à ces cercles d'études.

Nos militants seront heureux lors- que, bientôt, ils verront éclore à Niort d'autres syndicats et lorsqu'ils constateront que réellement leur effort ne fut pas vain, et qu'enfin ils auront contribué un peu au bien-être des travailleurs.

Que chacun fasse donc un effort que chacun travaille autour de soi pour le recrutement, pour la régula- rité des cotisations, pour s'instruire aussi au cercle d'études, et que cha- cun puisse dire enfin : je suis con- tent, j'ai fait tout ce que je pouvais faire pour mon Syndicat. Ou bien tout simplement : je n'ai pas omis de faire ce que je devais pour mon Syn- dical.

## LES SABLES

### D'OLONNE

#### La séance récréative

La question est enfin résolue, et le mercredi 18 septembre, quelques bon- nes volontés donneront, Salle Jeanne- d'Arc, une soirée, au profit de la cais- se de l'Union Locale.

Comme cela avait été prévu, c'est le drame : « Pas de prêtre entre toi et moi », qui y sera interprété ; la pièce étant longue, il ne sera pas don- né de comique ; par contre, des in- termèdes de choix agrémeront en- core cette soirée.

Les prix des places seront : 5, 3, 2 fr. ; les syndiqués munis de leur carte en règle, paieront demi-place.

Et maintenant, chers camarades, pour que cette soirée soit réussie, faite de la propagande autour de vous. Bien entendu, vous y viendrez tous, et vous amènerez les amis de vos amis, afin que nous ayons une salle comble.

D'autre part, une souscription à lots aura également lieu : vous vous chargerez bien de placer quelques bil- lets chacun. Et mieux, quelques ca- marades (et ici je m'adresse particu- lièrement à l'élément féminin), auront peut-être quelques lots à offrir ; ils seront les bien venus.

Ainsi tout sera réussi, et cet hiver nous pourrions peut-être faire du bien autour de nous. Car, c'est là, n'est-il pas vrai, le but de nos Syndicats.

Ne l'oublions pas, les proménades, les fêtes de la mcu ou autres, les soirées récréatives, ne sont que des moyens pour arriver au but, qui doit être d'aider nos camarades de travail à être un peu plus heureux sur cette terre.

Il existe un autre moyen, qui, ce- lui-là, n'est pas très employé ici, et qui est pourtant indispensable, je veux parler des cercles d'études. En effet, si nous ne connaissons pas notre doctrine syndicale, que pouvons-nous faire ? Aussi, le bureau se propose pour cet hiver, d'organiser de ces séances où seront discutées en fa- mille, les principales questions syndi- cales.

Que chacun se promette d'y assis- ter, et une fois documentés, nous se- rons bien plus forts pour convaincre nos camarades isolés.

## REUNION GENERALE DU 23 AOÛT 1935

### SYNDICATS FEMININS

Avec joie, nous constatons ce soir que les habituées de nos réunions générales ont répondu à notre invita- tion. Et même, on peut remarquer des visages que l'on n'était malheu- reusement pas habitués à voir, et cela fait un bien grand plaisir.

Mlle José Guérin, du Syndicat des Ouvrières, présidente de séance, transmit à toutes le souvenir de Mlle Raboteau qui, très fatiguée, a dû rompre avec ses occupations et se repose en ce moment à la campagne.

Sur la proposition de Mlle Guérin, nous lui adressons par écrit nos vœux de prompt rétablissement.

Nous écoutons à présent Mlle Marie-Louise Fonteneau qui nous lit son compte-rendu d'impressions de Bierville, où elle a assisté en juillet à la session confédérale et d'où elle a rapporté des souvenirs attrayants dans lesquels le sérieux se mêle à la plus fraîche poésie et à la plus vraie gaieté.

La Secrétaire lit à son tour les notes prises en sténo d'une très inté- ressante conférence du R.P. Berne, de l'Action Populaire de Paris, sur « l'attitude de l'Eglise vis-à-vis du monde du travail ».

Quelques indications sont ensuite données, spécialement en ce qui concerne les circulaires que toutes les syndiquées recevront bientôt au sujet de notre nouveau local.

Nous nous séparons ensuite à re- gret, ravies de notre soirée.

## LE GROUPE DES J. S. O.

### Réunion du 24 Août

Les jeunes « Alouettes » de Saint- Nazaire et leurs petites amies de Méan avaient été convoqués pour ve- nir saluer, en notre local, rue du Mai- ne, M. Jacques Tessier, Président de la Jeunesse syndicaliste de France, de passage à St-Nazaire, le samedi 24 août.

M. F. Denais, Secrétaire du Syn- dical des Employés de St-Nazaire, pré- sente le visiteur, et, aussitôt, très simplement, une conversation tout amicale s'engage, très intéressante, à cause des différentes questions socia- les effleurées.

Tout à la fin de cette petite réunion, Mlle B. Fredouillard, l'animatrice très sympathique et dévouée de Méan, ac- compagnée de deux jeunes « Godel- tes », vient apporter à notre hôte de quelques heures, le salut de la sec- tion de Méan-St-Nazaire.

Puis, sur un « au revoir » tout vi- brant d'amitié syndicale, nous lais- sons repartir M. Jacques Tessier, chargé d'une foule de messages de la part de St-Nazaire pour Nantes et Paris.

## UNE DISTINCTION MERITEE

### SAUMUR

Au cours d'une cérémonie qu'il pré- sidait le dimanche 18 août, M. de Grandmaison, sénateur, remit la Croix de la Légion d'honneur au titre militaire, à notre dévoué camarade Auguste Dalain, trésorier du Syn- dical des Employés et de l'Union Lo- cale des Syndicats Chrétiens, et délé- gué des organisations ouvrières au- près de l'office public d'H. B. M. de Saumur.

Né en 1891, à St-Nazaire, le nou- veau légionnaire s'était engagé pour quatre ans au 11<sup>e</sup> Chasseurs à Vesoul. De là, il était passé dans l'armée co- loniale à Madagascar, puis en France lors de la grande guerre. Blessé et fait prisonnier à Banlieux, le 9 juillet 1916, soigné par les Allemands à Saint- Quentin, puis interné au camp de Dul- men en Westphalie, il s'était évadé et était rentré en France par la Hollande et l'Angleterre.

Bien que dispensé, de ce fait, de retourner au front, il avait demandé à y être affecté comme volontaire au bataillon Malgache. Blessé à nouveau, il était revenu au front, dès sa gué- rison et avait été nommé adjudant, puis adjudant-chef au 1er Régiment de Tirailleurs Malgaches à Tananari- ve et enfin avait été libéré en 1925, après avoir mérité par ses faits d'ar- mes, de dévouement et d'héroïsme, la Médaille Militaire, la Croix de Guerre, la Médaille de la Victoire, la Mé- daille Commémorative, la Médaille des évadés et la Croix de Combattant, ainsi que quatre citations.

Rentré dans la vie civile, le nou- veau chevalier, considérant que le de- voir intégral n'est accompli que lors- qu'on n'a jamais laissé passer une occasion de rendre service au prochain, s'est intéressé à tout ce qui présente le caractère social d'amélioration du sort des travailleurs, ses camarades. C'est ainsi qu'il a milité et qu'il milite encore dans les Syndicats Chré- tiens et qu'il a conquis les titres que nous avons indiqués. Il a également fondé récemment l'Association Saumuroise des Assujettis aux lois Ri- bot et Loucheur, groupant après 4 mois, 60 % des intéressés du Saumu- rois.

Nous offrons nos plus vives et plus sincères félicitations à notre cama- rade pour sa nouvelle promotion. Nous lui souhaitons de longues années de dévouement au sein de nos Syndicats Chrétiens, et nous ne doutons pas qu'il méritera bientôt d'être cité à un autre titre : celui du Travail et des œuvres sociales.

## CHEZ LES MINEURS

### La Réforme des Caisse de Secours

La presse d'information a relaté la réunion des Délégués socialistes et confédérés avec les délégués du pa- tronat minier au ministère du Tra- vail.

A cette réunion qui avait pour objet l'examen de la situation des Caisse de Secours, il a été décidé de demander au Gouvernement de re- lever par décret les cotisations ou- vrières et patronales aux Caisse de Secours.

Ce décret-loi modifie sensiblement le régime des Caisse de Secours, mais il a surtout comme réforme l'augmentation des cotisations ou- vrières et la diminution des avan- tages accordés jusqu'aux autres so- ciétaires.

Sans que les diverses organisations syndicales soient consultées, par la seule volonté des Confédérés qui, une fois de plus, se sont arrogés le droit de représenter tous les ouvriers du fond et du jour, le Gouvernement vient, à l'aide d'un décret-loi, d'aug- menter la contribution des travail- leurs aux frais de la crise.

Ce n'était pas assez des conditions de travail abusives.

Ce n'était pas assez des salaires diminués plusieurs fois.

Ce n'était pas assez des amendes et des déclassements.

Ce n'était pas assez des quinze- mines amputées par plusieurs journées de chômage.

Ce n'était pas assez des misères accumulées sur la classe ouvrière des mines et ardoisiers.

Les Confédérés, qui se déclarent les farouches adversaires des décrets- lois, n'ont pas trouvé mieux, pour renflouer les Caisse de Secours qu'ils n'ont pas su gérer, que faire prendre un décret-loi augmentant encore la retenue sur les salaires ouvriers.

Jusqu'à ce jour la cotisation ou-

## LA REFORME DES CAISSES DE SECOURS

### UNION LOCALE

#### Départ du Président

Les membres du Conseil de l'Union se sont réunis le lundi 12 août pour témoigner à leur ami Coquelin, obli- gé de quitter Saumur, de l'estime qu'ils avaient pour leur dévoué pré- sident et des regrets qu'ils ont de le voir s'éloigner.

M. Chéreau résuma en quelques mots l'activité déployée par notre camarade depuis qu'il est à l'Union et lui offrit un souvenir au nom de ses membres.

Notre ami Coquelin, qui avait peine à maîtriser l'émotion qui l'en- vahissait, remercia tous ses collabo- rateurs dans le développement de nos syndicats et nous assura d'être tou- jours avec nous par le cœur et par la pensée.

Comme il est de rigueur dans le Saumurois, cette réunion intime se termina en choquant les coupes de moussoux et en exprimant à notre cher ami, nos meilleurs vœux pour la réussite de ses projets.

P. B.

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## LA MAISON ROCHET

### ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

## UN SAVON COMPLET!

Composé de savon parfait et d'oxy- gène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

A L'OXYGENE

## SAVON POUDDRE CROIX D'OR

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance

# PATRON

Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**GRAVURE**  
sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895

## Jean TERRIEN

Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en mail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.  
Remise 5 % aux Syndiqués.

**Voulez-vous du BON BEURRE ?**  
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**  
de la **Laiterie de Fresnay**

**Entreprise Générale de Menuiserie**

Ancienne Maison JAHIER

## COURRAUD & C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>

29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

**TRANSPORTS**

# DROUIN FRERES

Services réguliers Voyageurs  
Services Rapides et Groupages  
Camionnages - Déménagements

20 ANNEES D'EXPERIENCE

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxeux Solides - Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également  
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre

## FONTENEAU

21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**Cie d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
H. Devorsine  
1, rue Affre - NANTES

Assurances sur la Vie  
Rentées Viagères  
H. Devorsine & L. Feildel  
1, rue Affre - NANTES

**PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**

# ANCELIN

ENTREPRENEUR  
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS BALADEUSES ET BABROUETS**

## Victor BLANCHET

71, rue Edgar-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 310-56

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

## FAVREAU

4, Place du Martray, 4  
NANTES  
Téléphone : 130.53

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**

L. CHATELIER Père et Fils  
L. CHATELIER, Fils  
SUCCESEUR

7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

**Bons d'Epargne**  
Versements et Tirages mensuels

## B. FRANCOIS

14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
Téléphone 127-78

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.

## A. TOUVERON

15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRES

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**

## P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 90 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>er</sup> opérat. de Banque et de Bourse

rière aux Caisse de secours était de 1,75 % des salaires, sauf à la Caisse de secours du jour des Mines de Dourges, gérée par les élus du Syndicat Chrétien, où la cotisation est restée à 1,50 %.

Avec le décret, la retenue sera désormais de 1,90 % et même de 2 % si les Caisse de Secours le veulent. De sorte qu'avec la cotisation pour la Caisse Autonome le total des retenues sur le salaire ouvrier va s'élever à 7,55 % ou 7,65 %.

Voilà comment les Confédérés défendent les Travailleurs.

Nos camarades mineurs pourront faire la différence entre l'action des Confédérés et l'action du Syndicat Chrétien.

**LES AIDES SOUS LE LOI**

Tous ont encore à la mémoire le projet de création d'une Caisse Autonome de chômage déposé par le Syndicat Chrétien des Mineurs.

Si ce projet, qui avait reçu l'approbation pleine et entière du Ministère des Travaux Publics, M. Roy, avait abouti, il aurait permis d'apporter aux Caisse de Secours une aide efficace, par les subventions prévues à cet effet, et sans que les mineurs n'aient eu à verser un seul centime en plus.

Mais voilà, ce n'était pas le projet confédéré. Aussi ces Messieurs se sont-ils empressés de se mettre en travers.

Mais nous y reviendrons.

En attendant, il nous reste, Camarades Ouvriers du fond et du jour, à protester de toute nos forces contre le décret-loi confédéré et à nous organiser plus que jamais pour arriver à faire admettre des Pouvoirs Publics comme des Compagnies minières que les représentants du Syndicat Chrétien aient leur mot à dire dans toutes les réformes touchant les intérêts de la classe ouvrière minière.

**Pour les Pensions à Cinquante ans**

Les régimes de retraites « Vieillesse », en France, diffèrent tant qu'ils sont nombreux ; ce qui les distingue surtout, ce sont les taux de pension de versement et l'âge d'entrée en jouissance. Fonctionnaires, mineurs, gendarmes, gradés de l'armée, cheminots ou autres, bénéficient de régimes différents.

A part le système de retraites ouvrières et paysannes, on peut dire que le régime de retraites du mineur est le moins favorable, la pension même complète, lui permet à peine de vivre, et il doit attendre, pour en bénéficier, d'avoir atteint 55 ans, époque où le trouve épuisé d'un labeur dangereux, pénible et insalubre.

C'est en tenant compte de ces conditions que le Syndicat Chrétien des Mineurs travaille depuis des années à l'amélioration du régime de retraite, et c'est pour cela encore qu'une délégation du Syndicat est intervenue le 21 août auprès de M. Frossard, ministre du Travail, pour lui demander, en cette période où tout se régle par décret-loi, de bien vouloir ne pas restreindre les avantages de la Caisse autonome des Retraites, mais au contraire de bien vouloir penser à la pénible situation des travailleurs de la mine et de modifier un régime qui demande à être amélioré.

**RESPECT**

C'est une histoire vraie. La jeune femme qui me l'a contée est première dans un grand magasin à Paris. Je rapporte ses mots tels quels :

« J'ai pour cliente, me dit-elle, Mme de X... (ici le nom d'une très authentique grande dame). L'autre jour, elle vient à mon rayon et demande à voir des modèles. Tandis que j'étais occupée avec elle, elle se fait entendre. Naturellement, je ne quitte pas ma cliente et j'appelle la seconde pour qu'elle prenne la communication à ma place. Mais, soit qu'elle n'ait pas entendu, soit qu'elle se trouve occupée, la seconde ne se dérange pas. Et le téléphone sonne tout le jour.

Alors Mme de X... se tourne vers moi, croise ses jambes et, relevant la tête, me dit :

« Eh ! bien, quoi, mademoiselle on ne répond pas ? On s'en f... alors ? »

« J'en suis restée interdite. Pensez, mademoiselle, si c'était moi qui avais employé un pareil lan-

**FEUILLE D'ADHESION**

au Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de (Département).

Je soussigné (nom et prénoms) ..... né à ..... le ..... actuellement employé à la mairie de ..... en qualité de ..... demande à faire partie du Syndicat ci-dessus désigné, à titre de membre actif.

Ci-joint, 2 francs en timbres-poste, pour droits d'entrée.

Signature : .....

N.B. — Prière d'adresser cette feuille d'adhésion, accompagnée de 2 francs de droits d'entrée, et si possible de la cotisation, pour la fin de l'année, à : 1° pour le département de la Vienne : à l'Union Locale, 5, rue de Penthièvre, Poitiers ; 2° pour le département des Deux-Sèvres : à l'Union Locale, 90, rue Saint-Symphorien, Niort ; 3° pour le département du Maine-et-Loire : à l'Union Départementale, 10, rue du Vollier, Angers.

La cotisation mensuelle à prévoir est, exceptionnellement, de 1,50 à 2 francs.

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**

Consultez **L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**

24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même

tation du pourcentage des décès.

Beaucoup d'ouvriers n'arrivent donc plus à l'âge de la retraite ; d'autres, malades et épuisés, se voient obligés de quitter la mine. S'ils peuvent attester d'une incapacité minimum de travail de 66 %, ils pourront bénéficier d'une pension d'invalidité, sinon, ils courent le risque de ne jamais profiter des versements qu'ils ont effectués à la Caisse Autonome de Retraites.

Par ailleurs, les veuves d'ouvriers décédés en cours d'acquisition de pension devront, elles aussi, atteindre l'âge de 55 ans afin de pouvoir bénéficier d'une réversibilité de pension ; aussi la détresse chez ces malheureuses épouses, frappées par l'adversité est-elle grande, d'autant plus grande qu'elles n'auront pas pu faire d'économies par suite du chômage et des bas salaires, ou que ces économies auront été épuisées en soins pendant la maladie de leur mari.

C'est en exposant toutes ces considérations que la délégation du Syndicat Chrétien demande à M. le Ministre du Travail d'abaisser à 50 ans l'âge limite pour la retraite des ouvriers de la mine, de ramener à 50 % au lieu de 66, le taux d'incapacité de travail exigé pour l'obtention de la pension d'invalidité, et d'accorder sans condition d'âge la réversibilité de pension aux veuves.

M. Frossard, reconnaissant le bien fondé de nos revendications, déclara qu'il avait étudié de près la question, qu'en ce qui concerne l'abaissement de l'âge, il était disposé à en déposer le projet dès la rentrée des Chambres, mais que le bénéfice n'aurait été appliqué qu'aux seuls ouvriers du fond, à la demande du Syndicat des Mineurs (vieux Syndicat C.G.T.).

La délégation du Syndicat Chrétien, tout en se réjouissant de la décision prise d'apporter des améliorations au régime de retraites, tint à faire remarquer que toujours les ouvriers de la mine, jour et fond, s'étaient montrés solidaires les uns des autres, et que du point de vue sanitaire il fallait tenir compte des conditions insalubres dans lesquelles sont obligés de travailler les ouvriers du jour occupés dans les usines de récupération des sous-produits du charbon, la plupart après quelques années passées dans ces usines, étant obligés d'abandonner le travail, empoisonnés et épuisés, crachant le sang.

M. Frossard ignorait totalement cette question, mais les représentants du vieux Syndicat, eux, non pas le droit d'ignorer cela ; quand on veut se dire défenseur des travailleurs, il faut savoir leurs légitimes et justes revendications.

Pour nous, Syndicat Chrétien des Mineurs, nous saurons veiller et nous consacrerons toute notre action pour que tous les travailleurs puissent bénéficier des améliorations nécessaires à leurs conditions de vie comme à leurs conditions de travail.

**Médaille d'Honneur des Syndicats**

Le Journal Officiel du 30 Mars 1933 a publié l'arrêté suivant du ministre du Travail, en date du 14 février 1933, relatif à l'attribution de la Médaille d'honneur des Syndicats professionnels :

Article Premier. — Des médailles d'honneur peuvent être décernées aux administrateurs ou anciens administrateurs de syndicats ou d'unions de syndicats professionnels constitués et fonctionnant dans les termes du titre Ier du livre III du code du travail intitulé « Des Syndicats Professionnels ».

Art. 2. — Les candidats à cette distinction devront justifier de l'exercice d'une ou plusieurs fonctions syndicales pendant un nombre d'années minimum, déterminé à l'article 3 du présent article.

Seules sont prises en considération les fonctions syndicales non rémunérées exercées comme membre actif du bureau de l'un ou de plusieurs des groupements désignés à l'article 1er.

La durée minimum des fonctions syndicales exigées est fixée comme suit :

Syndicats ouvriers :  
Médaille de bronze : 10 ans.  
Médaille d'argent : 15 ans.  
Médaille d'or : 25 ans.

Art. 3. — Les titulaires reçoivent, avec la médaille correspondant à la durée de leurs fonctions syndicales, un diplôme qui rappelle les services pour lesquels ils sont récompensés.

Art. 4. — Il n'est pas accordé, en une même année, plus d'une médaille, au titre d'un même syndicat professionnel.

Il ne peut être dérogé à cette règle que par une décision motivée et seulement dans le cas d'importance exceptionnelle du groupement professionnel auquel appartiennent les candidats.

En tout état de cause, l'attribution de cette distinction a lieu dans la limite des crédits disponibles au chapitre du budget du ministère du travail affectés aux encouragements aux syndicats professionnels.

**Bibliographie**

A la « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris (8<sup>e</sup>).

La continuité pontificale. — Conférences prononcées à la VII<sup>e</sup> session de l'Institut Pie XI, par S. Exc. Mgr Suhard, archevêque de Reims ; le R.P. Léon Merklen, A.A. ; M. Paul Chanson, M. Louis Le Fur, Mgr Vanneulle, le R.P. Paul Dabin, S.J.

Un volume in-12, format 19x12, 284 pages, avec 7 figures d'Hirleimann et une couverture artistique en deux couleurs. Prix : 10 francs ; port : 0 fr. 85.

Deux Saints anglais : John Fisher (1459-1535) et Thomas More (1478-1535), par Joseph Delcourt, Agrégé de l'Université, Professeur au lycée Pasteur, à Neuilly. — Un volume in-12, format 19x12, 128 pages, avec 17 illustrations empruntées aux documents contemporains dont 15 réalisées par Hirleimann, couverture en deux couleurs. Prix : 3 francs ; port : 0 fr. 45.

La « petite » Géranium, par Marie Barrère-Affre. — Roman « Bijou », format 18x10, 254 pages, 13 gravures de pleine page, couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 francs ; port : 0 fr. 45.

Les aventures de Jim Merriman, par Jean Vézère. — Roman « Bijou », format 18x10, 216 pages, 8 gravures de pleine page, couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 francs ; port : 0 fr. 45.

Mon Ange gardien. Petites réflexions pleines à l'usage des enfants, illustré de 15 simili-aquarelles. — Un volume de 31 pages, 14x17,5. Relié : 3 francs.

Flores Martyrum. Enfants, Martyrs et Confesseurs de la Foi, illustré, par J. Christiano. — Deuxième édition revue et considérablement augmentée. Un volume in-8<sup>e</sup> (160 grs.) 14,5x22,5, 106 pages, 3 illustrations. Broché, prix : 5 francs.

Dieu et ses infinies perfections. D'après la Sainte Ecriture, les Docteurs de l'Eglise et les Saints. — Beau volume in-8<sup>e</sup> de 850 pages. Ouvrage béni par le Saint Père. Broché : 10 francs ; franco : 11 fr. Que Dieu est Bon. — Beau volume de 128 pages. Ouvrage béni par le Saint Père. Prix, broché : 3 fr. « Maman ! Je voudrais communier. » Manuel pratique pour toutes les personnes qui préparent les tout-petits à la première communion et à la première communion, par le R.P. Charles Sudbrück, S.J. Traduction et adaptation par une Amie des enfants. — Broché : 7 fr. 50 ; relié : 10 fr.

**REPARATION**

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie - Objets d'Art

Remise 5 % à tous Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**

Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MARQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**Assurés sociaux Syndiqués chrétiens**

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Notre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la

## CAISSE FAMILIALE

de la Loire-Inférieure

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**

## G. ROBIN

19, rue du Palais, St-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**M. LAROUSSE**

17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE  
Du Choix - Des Prix

Remise 5 % à tous Syndiqués

**Mercerie Moderne**

## LEDOUX-PAUTROT

1, rue de la Regratterie  
POITIERS

gage, elle aurait pu, et avec raison, dire que je lui manquais de respect. Et elle, alors, pourquoi me manquait-elle de respect en me parlant ainsi ? »

Je pense que René Bazin eût aimé cette réflexion d'une femme simple, mais de bon sens, lui qui notait pour ses romans les exacts propos du peuple de chez nous.

Le respect, c'est ce qui manque le plus actuellement, dit-on. On pense communément, en proferant cette remarque, au respect de l'inférieur pour le supérieur. Mais le respect qui va dans l'autre sens manque encore davantage. Il est vrai qu'il serait bon de savoir en l'occurrence à laquelle des deux femmes devait, se dire l'inférieure de l'autre.

Geneviève DUHAMELET.

**LE BOULET BARRE**

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE  
CHEMISERIE  
MERCERIE  
SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES**  
Ed. Guimbaud et Ch. Texier  
7, Place du Marché, POITIERS

Spécialité de LAINAGES et SOIERIES  
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS  
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux  
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

**FABRICATION BLANZY-OUEST**  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES  
Tél. 122-40

**LES MEUBLES ROBERT**

7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES

Notre CHAMBRE Réclame en 140 cm

ARMOIRE  
3 portes ouvrantes,  
LIT DE MILIEU,  
LISEUSE dessus marbre,  
SOMMIER, MATELAS  
pure laine,  
Traversin, deux Oreillers

Les 8 pièces 1.495  
En ronce de noyer  
à partir de... 1.950

10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**

## G. ROBIN

19, rue du Palais, St-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**

Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MARQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**Assurés sociaux Syndiqués chrétiens**

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Notre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la

## CAISSE FAMILIALE

de la Loire-Inférieure

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**

## G. ROBIN

19, rue du Palais, St-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**

**ALLENZ A NANTES CHEZ DECEPRE**